

Automne 2023

Numéro 163

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

LE DOSSIER > PAGES 14 ET 15

Mise en place d'une aire de jeux

www.saint-aigulin.fr

P.15
LOTISSEMENT
EN DEVENIR AUX
GRANDS CHAMPS

P.16
LA GESTION DES
BIODÉCHETS
POUR 2024

P.18
DOSSIER :
LA PISCINE, UN CHANTIER
HISTORIQUE



ÉDITO

I n'y a rien de permanent, sauf le changement » !

Cette citation d'Héraclite* terminait mon édito de rentrée écrit il y a plus de 7 ans déjà. Les choses changent partout et tout le temps et c'est pour cette raison que cet édito 2023 va inverser la tendance...

Pour l'artisan-commerçant, la rentrée c'est le moment de faire le point sur ce qui se termine, de réinterroger son offre, de croiser les regards sur l'amélioration continue de son entreprise et parfois de revoir certains objectifs.

C'est aussi le moment où, après les vacances, il faut remotiver ses équipes ou se remotiver soi-même avant de repartir, communiquer pour relayer les actualités de son activité, fixer le calendrier des temps forts de son secteur d'activité pour l'année, partager et penser aux partenariats.

Enfin la rentrée est également l'occasion pour nous tous de revoir certains pans de l'équilibre organisation professionnelle et personnelle.

“ Maintenir
le cap pour la
revitalisation
de notre
commune ”

Si la crise sanitaire a pu jouer un rôle d'accélérateur de transformations, et acter l'introduction de changements structurels profonds, le maintien de l'activité commerciale reste un enjeu majeur pour la revitalisation des centres-bourgs dans un contexte de mutation profonde du comportement des consommateurs et des habitants.

Parce que la revitalisation commerciale et artisanale fait donc aussi partie du programme Petites Villes de Demain, nous avons en ce contexte de rentrée une pensée sincère pour ceux qui ne sont plus de ce paysage saint-aigulinois ainsi qu'une attention toute particulière pour ceux qui arrivent, ceux qui restent et ceux qui continuent de créer.

Le rôle que peut jouer une collectivité à ce sujet est déterminant, c'est pour cette raison que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du recrutement d'un Manager de commerce qui aura pour feuille de route de maintenir le cap de la revitalisation auprès des forces vives commerciales et artisanales de notre commune en particulier.

La rentrée est donc un temps fort de l'année pour nous tous même lorsque les enfants sont devenus grands...

En parlant de nos enfants, parlons maintenant de leurs écoles ! Elles aussi changent : grâce aux travaux que l'on y fait pendant l'été, grâce aux mouvements d'équipes mais aussi, grâce aux nouveaux projets qui y sont portés. Alors bienvenue à cette forme de changement et aux nouveaux encadrants et enseignants !

Et pour le plus grand plaisir des petits et des grands, différents changements ont aussi été opérés du côté de nos associations : de nouveaux modèles de gouvernance (fusion de clubs...), la création de nouvelles activités (basket, futsal, théâtre...), un forum inter-associatif, cette rentrée associative 2023 a aussi pris un nouveau tournant !

Côté infrastructures, les travaux pour changer totalement la piscine vont se poursuivre jusqu'au mois de mai 2024 et les toitures du complexe sportif Guy Epaud sont en bonne voie pour faire peau-neuve et pour gagner en isolation.

Et pendant ce temps-là, de l'autre côté de la terre, l'un de nos départements d'Outre-mer manque d'eau... Alors en attendant de prendre le temps de s'intéresser aux conséquences de ce changement climatique, j'espère que vous avez tous passé une bonne rentrée !

Anne Dribault
Adjointe au maire

* philosophe grec

SOMMAIRE



N°163

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Anne Dribault

Comité de lecture :

Charline Carré
Hélène Legendre
Claude Garnier

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Studio KEVART
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger
sur le site de la mairie :

www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : janvier 2024**



4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :

- Séances du 14 juin, du 10 juillet et 14 septembre
Fin de mandat pour les CMJ

Une aire de jeux pour les enfants

Patience ça pousse ! - Environnement : La Dronne

Lotissement des Grands Champs - L'Art urbain

Gestion des biodéchets

18 DOSSIER

Équipements sportifs et de loisirs :

La piscine municipale : un chantier historique pour
notre commune !

20 VIE LOCALE

École élémentaire - Donneurs de sang

ADMR - Opération DIABNOU

Germaine Epinoux a fêté ses 100 ans

L'ASA : le succès des marchés nocturnes

École maternelle - Hypnologue & Thérapeute

La forêt, notre patrimoine

Nouveau commerce : Chez Hugues - L'OPAH

27 VIE ASSOCIATIVE

L'ensemble vocal de la Dronne - Les Amis de l'orgue

Abécédaire - La Rockshool et l'AMSA

Un nouveau club de football

Saint-Aigulin Basket - Futsal

Solidarité Dronne-Lary - Comité des fêtes

Karaté club - Tennis club

Majorettes de Saint-Aigulin - Club de Natation

34 **VIE PRATIQUE**

35 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

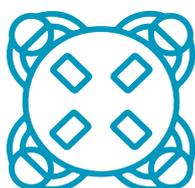
■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 14 juin 2023

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRAIN DE L'ANCIENNE USINE DE TERRE BLANCHE (USINE BARBERON) : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DEV'ENR, PORTEUSE DU PROJET

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une centrale solaire au sol, sur le territoire de la Commune de Saint-Aigulin, au lieu-dit principal « la Planche d'Audet », proposé par la société DEV'ENR.

Elle expose l'intérêt pour la Commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De bénéficier des retombées fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la Commune de Saint-Aigulin accorde un intérêt particulier à la réalisation de ce projet. En effet, le site retenu est une friche industrielle, un site anthropisé. Ce projet, tel que présenté par la société DEV'ENR, constituera une revalorisation économique et environnementale de ce site, et s'intégrera harmonieusement dans le paysage.

Il est notamment précisé que :

- Le projet fera l'objet d'études de terrain qui permettront de relever l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux
- Le projet sera défini de manière à emporter l'accord de l'ensemble des parties concernées

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à la majorité :

- **2 voix contre** (Philippe PERNA, Emmanuelle LAVIDALIE)

- **17 voix pour**

- **Emet** un avis favorable de principe sur le projet de développement d'une centrale solaire au sol sur le territoire de la Commune, au lieu-dit principal « la Planche d'Audet », au profit de la société DEV'ENR, et autorise la société DEV'ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire au bon développement du projet, avec la société de projet qui sera créée à cet effet.

OBJET : FINANCES : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE PRÊT RELAIS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réalisation d'un Lotissement au Grands Champs à Saint-Aigulin ont débuté au début du mois de janvier.

Elle rappelle au Conseil Municipal que les produits du Budget Annexe du Lotissement les Grands Champs ne pourront être perçus qu'à la vente des lots créés à l'issue des travaux. La collectivité doit donc faire l'avance afin de procéder au règlement des factures.

Afin de financer ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire à un prêt dit « relais », sous la forme d'une avance de trésorerie.

Trois organismes ont été consultés : la Banque

des Territoires, la Banque Postale et le Crédit Agricole. Au regard des éléments transmis, Madame le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole, selon les modalités suivantes :

Montant du Financement : **800 000,00 €**

Durée : **2 ans**

Taux fixe : **4,25 %**

Modalités : Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la vente des lots.

Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de notre accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.

Remboursement : Trimestriel

Echéance Constante : 8.500,00 €

Dernière Echéance : 808.500,00 €

Coût Global : 868 000,00 €

Classification Charte Gissler : 1A

Frais de dossier : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 800,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

Parts sociales : Néant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres un emprunt, sous la forme d'une avance de trésorerie, de 800 000 €, d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 4,25 %, et dans les modalités exposées ci-dessus.

- **S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

- **Dit** que les fonds seront versés par virement

Séance du 14 juin 2023 (suite)

à la Trésorerie de Jonzac.

– **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

OBJET : OPÉRATION DE DÉNOMINATION ET DE NUMÉROTATION DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du lotissement les Grands Champs. Elle informe également les membres du Conseil qu'au regard de l'avancement des travaux, il convient à ce jour de procéder à la dénomination des voies et à la numérotation des parcelles.

Deux voies sont à dénommer :

– La voie principale, qui traverse le lotissement du Nord au Sud : cette voie se situe dans le prolongement d'une rue existante, la Rue Emile ZOLA : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie Rue Emile ZOLA

– Une voie perpendiculaire à la voie principale, traversant le lotissement d'Est en Ouest : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer cette voie Rue du Capitaine Alfred DREYFUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la dénomination des voies desservant le lotissement les Grands Champs : Pour la voie principale : Rue Emile ZOLA
Pour la voie perpendiculaire : Rue du Capitaine Alfred DREYFUS

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tous les documents afférents à cette affaire, et de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un véhicule, de type fourgon, pour en doter les Services Techniques.

Elle fait part de la proposition de l'Entreprise Domaine Familial Gouzilh, de Saint-Aigulin, propriétaire d'un véhicule Peugeot Boxer de 2015, de céder ce véhicule à la Commune, au prix de 13.500 € (treize Mille Cinq cents euros).

Elle rappelle enfin au Conseil Municipal que cette acquisition a fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal 2023, opération 177.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** l'acquisition du véhicule Peugeot

Boxer, appartenant à l'Entreprise Domaine Familial Gouzilh, pour un montant de 13.500 € (treize Mille Cinq cents euros).

– **Rappelle** que cette acquisition a fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal 2023, opération 177.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent temporaire pour renforcer les services techniques pendant la période estivale.

Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel, sur la base d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,1° du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 19 juin 2023, pour une période de deux mois et douze jours, renouvelable, sur la base du grade d'Adjoint Technique, indice majoré 361.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une période de deux mois et douze jours renouvelable à compter du 19 juin 2023.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade

d'adjoint technique, Indice majoré 361.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19 juin 2023.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande du comptable de la collectivité pour l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Vu l'état et les avis d'autre part, il est demandé au conseil municipal d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 5943870531, pour un montant total de 880 €.

Également, vu l'état et les avis d'autre part, il est demandé au conseil municipal d'accorder décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 5682060131, pour un montant total de 289,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accorde** décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 5943870531, pour un montant total de 880 €.

– **Accorde** décharge au comptable des sommes détaillées dans l'état numéroté 5682060131, pour un montant total de 289,90 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2023- 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués pendant l'année scolaire 2022 - 2023 :

Elle propose au Conseil d'appliquer à ces tarifs une augmentation de 3%, à l'exception du tarif appliqué aux enseignants, et d'arrêter les tarifs aux montants suivants :

ECOLE ELÉMENTAIRE	3,20 € PAR REPAS
ECOLE MATERNELLE	2,85 € PAR REPAS
FAMILLE D'AU MOINS TROIS ENFANTS (ELÉMENTAIRE OU MATERNELLE)	2,50 € PAR REPAS
EMPLOYÉS COMMUNAUX – AIDES EDUCATEURS	4,45 € PAR REPAS
ENSEIGNANTS – AUTRES	4,75 € PAR REPAS

Séance du 14 juin 2023 (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
 – 1 abstention (Anne DRIBAUT)
 18 voix pour
 – Décide d'appliquer une augmentation des tarifs du restaurant scolaire

à hauteur de 3%.
 – Dit que les tarifs appliqués à la rentrée scolaire de septembre 2023 seront les suivants :

Séance du 10 juillet 2023

OBJET : TRAVAUX : RÉHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ET CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale a été lancé le 31 mai dernier, et s'est clôturé le 30 juin à 12h.

Deux groupements d'entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

Lors de sa réunion du 04 juillet dernier, la Commission d'Appel d'Offres a analysé les offres, dont le résultat est le suivant :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION	PROPOSITION GROUPEMENT EGCB17/ECRIT SAS/SARL BUGEAU	POINTS ATTRIBUÉS	PROPOSITION GROUPEMENT ABR/AQUA/MAT & EAU	POINTS ATTRIBUÉS
MONTANT DES TRAVAUX HORS OPTIONS (40 points)	1 202 471,12 €	33,54	1 008 277,91 €	40
VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60 points)		25,5		50
Moyen humains et matériels à déployer (15 points)	Satisfaisant pour la majorité des entreprises au regard des mémoires techniques présentés	10,5	Satisfaisant pour l'ensemble des entreprises au regard des mémoires techniques présentés	12
Planning d'intervention détaillé et optimisé (20 points)	Information non fournie	0	Planning détaillé par poste de travaux, semaines d'intervention et répartition de l'intervention des différentes entreprises	18
Description méthode et organisation de travail liés aux spécificités des travaux à réaliser pour le chantier – Respect de l'environnement (15 points)	Assez satisfaisant Mémoire technique de la SA RL BUGEAU incomplet	9	Satisfaisant – Mémoires techniques des entreprises répondant majoritairement aux attentes	12
Fiches techniques, PV, détails et autres documentations des matériaux et matériels proposés (10 points)	Assez satisfaisant Mémoire technique de la SA RL BUGEAU incomplet	6	Satisfaisant – Mémoires techniques des entreprises répondant majoritairement aux attentes	8
TOTAL (Montant des travaux + Valeur technique de l'offre)		59,04		90
CLASSEMENT		2		1

Trois options étaient proposées dans l'appel d'offres : Recyclage de l'eau, isolation local chaufferie, et étanchéité des tribunes. Les propositions des entreprises pour ces options ont été les suivantes :

Au regard de ces éléments, et de l'analyse effectuée par la Commission d'Appel d'Offres, Madame le Maire propose de retenir la proposition du groupement d'entreprise ABR /

AQUA / MAT&EAU.

Également, Madame le Maire précise au Conseil Municipal que compte tenu de l'intervention de plusieurs entreprises, il convient de recruter un maître d'œuvre, un coordinateur SPS, ainsi qu'un bureau de contrôle. Elle propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

– Contrat de Maitrise d'œuvre : Société

NEORKA, de Toulouse (31200) :

Montant HT de la prestation : 38.000 €

Montant TTC de la prestation : 45.600 €

– Contrat de contrôle technique : Société

APAVE, de Rochefort (17300) :

Montant HT de la prestation : 5.494 €

Montant TTC de la prestation : 6.592,80 €

– Contrat de coordination SPS : Société APAVE de Rochefort (17300) :

	PROPOSITION GROUPEMENT EGCB17/ECRIT SAS/SARL BUGEAU	PROPOSITION GROUPEMENT ABR/AQUA/MAT & EAU
OFFRE DE BASE	1 202 471,12 €	1 008 277,91 €
RECYCLAGE DE L'EAU	19 737,75 €	28 004,91 €
LOCAL CHAUFFERIE	48 000,00 €	3 069,00 €
ÉTANCHÉITÉ DES TRIBUNES	compris dans offre de base (20 305,00 €)	34 280,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 270 208,87 €	1 073 631,82 €

Séance du 10 juillet 2023 (suite)

Montant HT de la prestation : 2.546 €
Montant TTC de la prestation : 3.055,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Retient** la proposition du groupement d'entreprise ABR / AQUA / MAT&EAU, pour un montant de travaux options comprises de 1.073.631,82 € HT, soit un montant TTC de 1.288.358,18 €

– **Approuve** la proposition de contrat de Maitrise d'œuvre de la Société NEORKA, pour un montant HT de 38.000 €, soit 45.600 € TTC
Approuve la proposition de contrat de contrôle technique de la Société APAVE, pour un montant HT de 5.494 €, soit 6.592,80 € TTC

– **Approuve** la proposition de contrat de coordination SPS de la Société APAVE, pour un montant HT de 2.546 €, soit 3.055,20 € TTC

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tout document relatif à ce dossier et à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : FINANCES : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE PRÊT RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de la Piscine Municipale devrait débuter dans le courant du mois d'août 2023. Elle rappelle qu'un emprunt de 250.000 € a été prévu au budget primitif 2023 pour le financement de ces travaux.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'organisme bancaire. Quatre organismes ont répondu : le Crédit Agricole, la Banque Postale, La Banque des Territoires et le Crédit Mutuel. Au regard des éléments transmis, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de Crédit Agricole, pour un prêt d'un montant de 250 000 €, au taux fixe de 4,23 %, d'une durée de 10 ans, à échéance trimestrielle.

Les frais de mise en place du dossier s'élèvent à 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Charente-Matrimoine Deux-Sèvres un emprunt de 250 000 € et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités, en 10 ans, au taux fixe de 4,23 %.

– **S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

– **Dit** que les fonds seront versés par virement à la Trésorerie de Jonzac.

– **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et

aux conditions générales des contrats du prêteur.

OBJET : TRAVAUX : PROJET DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DU GYMNASSE GUY EPAUD

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Gymnase Guy Epaud.

Elle expose la proposition de la société « La Centrale Solaire », qui peut se résumer de la manière suivante :

– La Commune conclut avec la Société « La Centrale Solaire » un bail emphytéotique, afin de donner la propriété de la toiture à la Centrale Solaire, pendant la durée du bail, soit 30 ans

– La Centrale Solaire peut alors procéder à l'implantation des panneaux et peut les exploiter

– La Centrale solaire prend à sa charge la pose et la fourniture du bac acier en remplacement des éverites amiantées

– La Centrale Solaire prend également à sa charge les évacuations des eaux pluviales

– La Centrale Solaire versera en outre une soulte à la Commune : la collectivité a le choix entre une soulte de 20.000 € lors de la signature chez le notaire ou un loyer de 1.500 € par an pendant 20 ans

– Enfin, 10% des recettes générés par les panneaux seront versées à la collectivité de la 21ème à la 30ème année d'exploitation.

Le désamiantage de la toiture reste à la charge de la Collectivité, qui devra réaliser ces travaux avant l'intervention de la société, pour toute la partie de la toiture comportant des éléments amiantés. Pour les parties non amiantées, la Centrale Solaire pourra intervenir prochainement pour découvrir et couvrir ces zones.

Au regard de ces éléments, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Donne** un avis favorable au projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase Guy Epaud présentée par la Société « La Centrale Solaire »

– **Dit** qu'un bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, sera conclu entre la Commune et la Société « la Centrale Solaire », pour permettre la réalisation du projet

– **Dit** que la Centrale solaire prend à sa charge la pose et la fourniture du bac acier en remplacement des éverites amiantées, ainsi que les évacuations des eaux pluviales

– **Se prononce** en faveur du versement par la Centrale Solaire d'une soulte de 20.000 € lors de la signature du bail emphytéotique, puis du versement de 10% des recettes générées de la 21ème à la 30ème année d'exploitation

– **Dit** que le désamiantage sera à la charge de

la collectivité, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tout document relatif à ce dossier, et à mettre en œuvre cette décision.

OBJET : TRAVAUX : ACQUISITION DE FEUX TRICOLORES PÉDAGOGIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire présente au conseil municipal le dispositif de feu tricolore pédagogique Evolight (cf. documentation en pièce jointe).

Elle précise l'intérêt d'équiper la commune de ce type de « radar pédagogique », et notamment avenue Jean Moulin, aux abords du collège, où les vitesses de circulation sont particulièrement élevées.

Le prix hors taxe d'un feu est de 4.883,76 €, soit 5.860,51 € TTC. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en acquérir deux dans un premier temps, pour une installation Avenue Jean Moulin, après validation des services du Département. Le prix total de l'opération serait donc de 9.767,52 € HT, soit 11.721,02 € TTC.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur la réalisation de ces travaux, et d'adresser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Matrimoine pour la réalisation de ces travaux, au titre des amendes de police, à hauteur de 50 % du montant hors taxe, soit une subvention d'un montant de 4.883,76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Accepte** l'acquisition de feux tricolores pédagogiques pour un montant estimé à 9.767,52 € HT, soit 11.721,02 € TTC.

– **Autorise** Madame le Maire à l'effet de procéder aux demandes de subventions auprès du Département de la Charente Matrimoine, à hauteur de 50 % des travaux hors taxe, au titre des amendes de police, soit une subvention d'un montant de 4.883,76 €.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGÈNE

Madame Le maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Elle informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles à une subvention auprès du Conseil Départemental, Direction des Infrastructures, au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux – travaux sur voirie communale

Séance du 10 juillet 2023 (suite)

accidentogène.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention pour la réfection :

- de la Voie communale VC 5, de Trot de Chèvre au Bois de Lamet, pour un montant hors taxe de 31.406,25 €,
 - pour la réfection de la Route de Malleville, de la RD730 à la limite de Boscammant, pour un montant hors taxe de 6.117,15 €,
 - pour la réfection de la Route de Jean Colin, pour un montant HT de 7.282,25 €,
- Soit un montant total hors taxe de travaux de 44.805,65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Décide** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, Direction des Infrastructures, au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux – travaux sur voirie communale accidentogène pour la réfection :

- de la Voie communale VC 5, de Trot de Chèvre au Bois de Lamet, pour un montant hors taxe de 31.406,25 €,
 - pour la réfection de la Route de Malleville, de la RD730 à la limite de Boscammant, pour un montant hors taxe de 6.117,15 €,
 - pour la réfection de la Route de Jean Colin, pour un montant HT de 7.282,25 €,
- Soit un montant total hors taxe de travaux de 44.805,65 €.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE À ANGOULÊME

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_1_1 du 8 février 2022 portant décision d'abandonner la technique de la mise en décharge pour les déchets résiduels ;

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_4_1 du 25 octobre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CDCHS du 15 décembre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2023_2_1 du 15 mars 2023 portant sur l'engagement d'une phase de concertation préalable concernant ce projet ;

Vu le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par Calitom en date du 24 avril 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Malgré les efforts consentis au travers des politiques de prévention et de tri, la quantité de déchets résiduels non valorisables est complexe à maîtriser et il faut bien reconnaître que notre consommation produira toujours une part de déchets ultimes.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, la totalité de ces déchets est actuellement enfouie sur le site de Sotrival à Clerac dont la capacité de stockage diminue pour passer à 125 000 tonnes /an jusqu'à sa fermeture programmée en 2036. Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de la mise en décharge n'est donc plus tenable.

Cette situation ne doit pas entraîner pour le territoire une dépendance aux opérateurs privés dont les solutions sont structurellement inflationnistes mais tendre au contraire vers une autonomie locale en matière de traitement des déchets.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM en partenariat avec la CDCHS et le SMICVAL a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CSR valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique
3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

A ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liés aux efforts de prévention.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

- **D'émettre** un avis favorable au projet de

création d'une Unité de Valorisation Énergétique à Angoulême, porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.

– **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

OBJET : PONT DES HERVEUX

Madame le Maire indique au Conseil Municipal avoir rencontré Monsieur le Maire de La Roche Chalais, au sujet de l'état du Pont des Herveux. Cette rencontre a montré l'intérêt commun quant à la préservation du pont.

Il s'agirait dans un premier temps, et afin de préserver l'état du pont, de limiter la voie carrossable à 2,5 mètres de large, ce qui empêchera la traversée par des véhicules trop larges et circulant sur les trottoirs existants, et réduira de fait le tonnage, idéalement à moins de 10 tonnes, comme préconisé par l'audit réalisé en 2019.

Cette mesure pourrait faire l'objet d'un arrêté pris par les deux maires des communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

1 voix contre (Yves REIGNER)

2 absents (Dany CELLIER, Patrice PELET)

15 voix pour

- **Accepte** de limiter la voie carrossable du Pont des Herveux à 2,5 mètres de large
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un agent temporaire à la Maison des Services.

Madame le Maire propose de recruter un agent contractuel, sur la base d'un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L.332-23,1° du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 10 juillet 2023, sur la base du grade d'Adjoint Administratif, indice majoré 361.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : De créer un emploi non permanent

Séance du 10 juillet 2023 (suite)

d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 10 juillet 2023.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint Administratif, indice majoré 361.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 juillet 2023.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : GRDF

Madame le Maire informe le conseil municipal que GrDF nous verse chaque année une redevance pour utilisation du domaine public (réseau de distribution de gaz public), conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Pour l'année 2023, cette redevance s'élève à 621 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Dit** que GrDF versera une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel d'un montant de 621 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 14 septembre 2023

OBJET : FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG : ÉCRITURES D'INTÉGRATION

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur deux décisions modificatives :

– Sur le Budget Principal : il est nécessaire

d'abonder le chapitre 26 en dépenses afin de pouvoir régler l'acquisition de parts sociales au sein de la Société Publique Locale (SPL) départementale, pour un montant de 300 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT	30 000,00 €	- 300,00 €	29 700,00 €
PARTICIPATIONS	PRISE DE PARTICIPATION	0,00 €	+ 300,00 €	300,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 454 067,87 €	0,00 €	2 454 067,87 €

– Sur le budget annexe Centre Bourg : il convient de créer une opération d'ordre afin de réaliser les écritures d'intégration des travaux de la Maison de Santé.

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	0,00 €	+ 4 483,00 €	4 483,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		407 193,82 €	+ 4 883,00 €	412 076,82 €

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2023	D.M.	MODIFICATION
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
IMMOBILISATIONS	INTÉGRATION TRAVAUX	0,00 €	+ 4 483,00 €	4 483,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		407 193,82 €	+ 4 883,00 €	412 076,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2023

– **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Centre Bourg 2023.

OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES

TERRITOIRES (FONDS VERT)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre du dispositif à LED.

Le projet consiste en la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la

commune par un passage en LED de la quasi-totalité des luminaires. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce projet.

Madame le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert), d'un montant de 7.238,97 €, et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Séance du 14 septembre 2023 (suite)

DÉPENSES		RECETTES	
TOTAL DES PRESTATIONS ET FOURNITURES	24.129,90 €	SUBVENTION D'ETAT (FONDS VERT) – 30%	7.238,97 €
		SDEER – 50%	12.064,95 €
		AUTOFINANCEMENT (FONDS PROPRES) – 20%	4.825,98 €
TOTAL (EN HT)	24.129,90 €	TOTAL (EN HT)	24.129,90 €
TVA (20%)	4.825,98 €		
TOTAL (EN TTC)	28.955,88 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le plan prévisionnel de financement présenté
- **Dit** que ce projet est inscrit sur l'exercice budgétaire 2023
- **Sollicite** une subvention d'un montant de 7.238,97 € au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)
- **Charge** Madame le Maire à l'effet de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : MODIFICATION D'ATTRIBUTION SUITE À LA FUSION DES CLUBS DE FOOTBALL DE SAINT-AIGULIN ET DE LA ROCHE CHALAIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les clubs de football de Saint-Aigulin et La Roche Chalais ont fusionné au cours de l'été 2023, pour former un seul club, l'Alliance de la Dronne Football Club.

Madame le Maire rappelle également que le Conseil Municipal, dans sa délibération relative au vote du budget principal primitif 2023 en date du 04 avril 2023, a voté l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.500 € au Club de Football de Saint-Aigulin. Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le transfert de cette subvention au nouveau club Alliance de la Dronne Football Club.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le solde financier du Club de Football de Saint-Aigulin à sa dissolution était de 3.460,96 €. Cette somme a été versée à la collectivité dès que la dissolution a été effective (août 2023).

Le nouveau club devant procéder à de nouveaux investissements (nouvelles tenues entre autres), elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 4.000 € à l'Alliance de la Dronne Football Club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert de la subvention de 2.500 € accordée à l'association USAS Football Club à l'association Alliance de la Dronne Football Club

– **Approuve** le versement à la Commune par l'association USAS Football Club du solde de trésorerie d'un montant de 3.460,96 €

– **Attribue** une subvention exceptionnelle de 4.000 € à l'association Alliance de la Dronne Football Club

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

OBJET : FINANCES : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CESSIION DU VÉHICULE DES SERVICES TECHNIQUES ACCIDENTÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accident ayant eu lieu en février dernier et concernant le véhicule Peugeot Bipper, l'expert envoyé par l'assurance a chiffré la valeur du véhicule à 2.805 €.

Le montant des travaux de réparation s'élevant à plus de 6.000 €, il a été décidé de céder le véhicule à Groupama. Le montant de cette cession est de 2.755 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de pouvoir enregistrer cette recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** la cession du véhicule Peugeot Bipper, à Groupama pour la somme de 2.755€

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : CIMETIÈRE : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE D'UN CAVEAU

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 04 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé le prix de revente des caveaux du cimetière communal rétrocédés à la Commune à l'issue de la procédure de reprise des concessions abandonnées.

Elle informe le Conseil qu'une erreur a été commise concernant le caveau n°10 carré n°10 : en effet, celui-ci a été considéré comme contenant 4 places, alors qu'en réalité, il s'agit d'un caveau 2 places.

Le prix initial étant de 1.500 €, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un

nouveau tarif, à savoir 1.000 € pour la revente de ce caveau, et lui demande de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Dit** que le prix de vente de la concession attachée au caveau n°10 carré n°10 est de 1.000 € (mille euros)

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : DÉCISION RELATIVE AU PROJET AGRIVOLTAÏQUE AU LIEU-DIT BREUILLET DES LANDES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, al.4 ; Considérant le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques présenté par la société TSE située 55 allée Pierre Ziller à VALBONNE (06650).

Considérant que ce projet vise à édifier des ombrières agrivoltaïques sur des parcelles faisant l'objet d'une exploitation agricole liée à l'élevage d'animaux sises Saint-Aigulin (17360). Cet ouvrage est composé de structures porteuses (poteaux et traverses notamment), de modules solaires installés sur un système de tracker, d'accessoires électriques (câblage, connecteurs, onduleurs, transformateurs et armoires électriques pour les principaux) ainsi que d'aménagements dédiés à l'élevage (point d'eau, parc de contention notamment), d'un poste de livraison ainsi que d'une clôture.

Considérant qu'une telle installation innovante a été spécifiquement conçue pour participer au développement d'une activité agricole d'élevage.

Considérant que la société TSE projette la réalisation des études nécessaires à la poursuite du développement d'un tel projet sur le territoire.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque notamment de l'agrivoltaïsme ainsi que dans le cadre des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans le domaine de la préservation et du développement de l'agriculture, plus particulièrement de l'élevage, et présente ainsi un intérêt local ;

Séance du 14 septembre 2023 (suite)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte l'intérêt d'un tel projet pour la Commune.

OBJET : RENONCIATION À UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUITE À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ENCLAVÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 12 janvier 2023 relative à l'acquisition du terrain, cadastré section H n°1380, 1382 et 1384, d'une superficie totale de 2.186 m², totalement enclavé.

Elle rappelle également que le conseil a délibéré pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°59, d'une superficie de 448 m², jouxtant la parcelle précédente.

La première parcelle n'était accessible jusqu'à présent que par l'utilisation d'une servitude de passage attachée à la propriété de la famille. La création du nouveau lotissement permet la création d'un passage en direct depuis la voie nouvellement créée et dénommée Rue Emile Zola.

La servitude de passage n'ayant plus lieu d'être, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir y renoncer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Renonce** à la servitude de passage attachée à la parcelle cadastrée section H n°1380, n°1382 et n°1384

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : RENFORCEMENT DE L'OFFRE

COMMERCIALE SUR LA COMMUNE : VALIDATION DU PROJET DE MANAGER DE COMMERCE

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), la commune souhaite renforcer les fonctions commerciales dans son centre-bourg. Suite à l'élaboration du plan guide de revitalisation, il apparaît opportun de recruter un manager de commerce.

Toutefois, la commune de Saint Aigulin ne pourrait assumer seule le recrutement d'une telle personne. Elle s'est donc rapprochée de deux autres PVD de la Haute Saintonge afin d'envisager de recourir à un emploi partagé : Montguyon et Montendre.

Les missions de cette personne pourraient être les suivantes :

– Contribuer à la définition et la mise en place de la stratégie de revitalisation des centres-bourgs et de son plan d'actions

Mettre en place un observatoire du commerce et des cellules commerciales

– Animer un réseau d'acteurs et de partenaires sur la thématique commerce (Unions commerciales du territoire notamment)

– Accompagner la diversification et l'extension de l'offre commerciale en centre bourg afin de renforcer leur attractivité

– Réaliser un état des lieux des futures cessations d'activité et accompagner les reprises avec des partenaires opérationnels

– Prospector et accompagner les porteurs de projet

– Toute autre mission permettant de concourir aux objectifs de revitalisation des communes et touchant à la stratégie commerciale

Il est ainsi envisagé que la commune de

Saint-Aigulin bénéficie des services du manager de commerce pour un quart de son temps de travail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Approuve** le projet de renforcement des fonctions de centralités par le recrutement d'un manager de commerce

– **Autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec les 2 communes partenaires

– **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023 de la commune

– **Autorise** Madame le Maire à signer les pièces nécessaires concernant ce dossier

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE SABV (SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DRONNE AVAL) POUR L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions relatives aux travaux qui seront réalisés par le SABV dans le but de permettre la mise à l'eau des embarcations sur le territoire de la commune de Saint-Aigulin, afin de réaliser des actions d'arrachage de Jussie, l'entretien de la ripisylve et la prospection du cours d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Madame le Maire à l'effet de signer les conventions avec le SABV

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

CMJ



Déjà la fin de mandat pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Après leur participation à la commémoration du 8 mai 1945, pour diverses raisons indépendantes de leur volonté, les jeunes élus n'ont pu organiser une journée d'animations au stade comme il était prévu.

En ce début d'automne, ils espèrent bien finaliser la fresque qu'ils ont imaginée avec l'aide d'un artiste de Street Art (ou Art urbain) pour décorer l'entrée du city stade.

Elu pour deux années, le mandat de ce premier conseil municipal des jeunes s'achèvera au mois de novembre après

la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.

D'ores et déjà nous pouvons constater que cette initiative est une réussite au regard de l'investissement et de la mobilisation de ces jeunes qui ont pris leur rôle très à cœur et avec enthousiasme.

Les 11 conseillers s'apprentent à refermer la page de leur aventure civique. Durant ces deux années ils auront appris un peu plus sur la démocratie et la citoyenneté.

ÉQUIPEMENT DE LOISIRS

Une aire de jeux pour les enfants : un espace de vie sociale à ciel ouvert



L'aménagement de cette esplanade de verdure située devant le théâtre Tony Poncet en bordure de départementale posait question depuis un certain temps.

L'implantation d'une aire de jeux pour les enfants a été agréée à la fin du mois d'août pour le plus grand plaisir de nos générations futures et pour les commerçants qui – nous l'espérons – vont retrouver de nouvelles opportunités avec cette présence familiale en centre-bourg.

Six jeux répartis sur 216 m² d'espace clôturé par une barrière

métallique sont proposés aux enfants pour développer leur aisance et leur conscience spatiale. L'arbre qui fait l'angle de l'aire a été maintenu bien entendu pour préserver au maximum l'intégration paysagère de l'ensemble.

Avec les joueurs de pétanque à proximité de l'aire de jeux et la troupe de jeunes comédiens qui reprend possession du théâtre Tony Poncet, cette aire contribue à créer un espace de vie sociale à ciel ouvert où l'intergénérationnel sera au centre des échanges.

ÉCOLOGIE

Patience ça pousse !

Depuis l'heure du zéro phyto, les agents des services techniques font ce qu'ils peuvent pour faire face à la repousse incessante de mauvaises herbes et ce sur l'ensemble de la commune. Plusieurs méthodes ont été testées, notamment le désherbage thermique et le binage régulier des allées, sans toutefois apporter pleine satisfaction...

Et s'il est une règle sur laquelle nous sommes tous d'accord, l'herbe pousse partout au même moment. N'oublions pas que le gazon est un vecteur de

biodiversité, ce qui est une fin en soi ! Alors concernant notre cimetière, nous sommes encore sur une période de transition.

Rappel : L'entre-tombe, qui est le passage non construit entre les sépultures reste à la charge de son propriétaire pour l'entretien.

Nous arriverons donc prochainement à un ensemble plus acceptable lorsque la végétation aura pris le dessus mais en attendant... Patience... ça pousse !



FESTIVITÉS

Manifestation festive autour de l'eau

Joute K.O. / 1 – Joute embarquée / 1 : balle au centre

Depuis fin 2021, et dans un objectif de faire vivre la coopération La Roche-Chalais et Saint-Aigulin, les contours d'une manifestation festive autour de l'eau avait été imaginée pour début juillet 2023 avant même que le Tour de France passe par là et stoppe l'avancée des réflexions au vu du passage sur la commune voisine à la même période.

Pour autant dans l'intervalle, Stéphane Beguerie - le maire de la commune de Bonnes en Charente - avait mis notre commune en relation avec les anciens propriétaires des joutes qui étaient utilisées pour les jeux opérés entre Aubeterre et Bonnes il y a une quinzaine d'années.

Monsieur Lacroix qui entreposait les 2 joutes autrefois utilisées pour ces jeux nous a donc ouvert les portes de son hangar situé à Nabinaud pour venir récupérer au titre de la coopération, les 2 barques.

Malheureusement lors des manipulations, l'une des deux joutes s'est cassée, le temps passé ayant a priori laissé quelques séquelles sur le bois quelque peu asséché de la coque de la joute...

L'équipe mobilisée a pour autant réussi à embarquer la seconde joute dont nous ne savons absolument pas si elle flottera lors d'une prochaine mise à l'eau.

Toujours est-il que nos remerciements les plus sincères sont adressés à Messieurs Beguerie et Lacroix pour le temps accordé à cette délicate opération ainsi qu'à Vincent Gouzilh pour le prêt de son camion qui a permis le rapatriement de la

joute sur Saint-Aigulin.

Un grand merci également aux bénévoles présents ce même jour pour assurer son déplacement sous une température ambiante d'environ 37 degrés.

Au plaisir de vous donner des nouvelles au moment de la mise à l'eau !

Ce qui promettra de grandes émotions !



Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval

SABV
Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval

Avis de restauration de cours d'eau

Ces travaux de restauration et d'amélioration des conditions d'écoulement et d'habitat du cours d'eau sont prévus de :

SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre du programme décennal, les entreprises procéderont à l'entretien de la végétation présente sur les berges ainsi qu'à la restauration du lit du cours d'eau.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval
Tél / Fax : 05 45 98 59 61 – 06 16 52 26 78
accueil@sabvdronneaval.fr - Site : www.sabvdronneaval.com

CHARENTE

TRAVAUX RÉALISÉS AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :

Agence de l'Eau Adour Garonne • Le Département de la Gironde • Le Département de la Charente • Le Département de la Dordogne • Le Département de la Haute-Garonne • Le Département de la Mayenne • Le Département de la Vendée

LA MAISON DE L'ÉNERGIE

VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT

DANS VOTRE PROJET DE

RÉNOVATION DE L'HABITAT

PERMANENCES
PONS, JONZAC,
MONTENDRE ET
MONTGUYON

CONSEILS TECHNIQUES
Confort, Économies d'énergie, Isolation, Chauffage, Photovoltaïque, etc.

AIDES FINANCIÈRES
Rénovation énergétique, Maintien à domicile, etc.

MAISON DE L'ÉNERGIE DE JONZAC

05 46 04 84 51
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
ENERGIE@HAUTE-SAINTONGE.ORG
HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH

CEE Les conditions d'accès à l'énergie
France Rénov'

ENVIRONNEMENT

La Dronne Saint-Aigulinoise au centre des attentions du programme du SABV



Au titre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour l'étude globale du bassin versant de la Dronne Aval réalisée sur 6 communes de Charente-Maritime et de Gironde, en mars 2023, un rapport a été rédigé après le passage du commissaire enquêteur sur la commune de Saint-Aigulin

A la lumière de ce rapport et au titre du programme pluriannuel démarré en 2023, il s'agit pour le SABV (syndicat d'aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval) d'entretenir et d'aménager l'ensemble du réseau hydrographique afin d'une part d'assurer la sécurité des biens publics et des personnes et le maintien des activités économiques pouvant interagir avec les cours d'eau de gestion des cours d'eau et d'autre part d'améliorer et valoriser le milieu aquatique, la qualité de l'eau ainsi que la ressource.

Conformément aux dispositions de l'article L 215-14 du code de l'environnement, tout propriétaire riverain d'un cours d'eau a une obligation légale d'entretien. Si le propriétaire riverain d'une rivière non domaniale n'assume pas son obligation d'entretien, la collectivité peut se substituer à lui dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Il a alors l'obligation d'une servitude de passage pour permettre l'accès aux cours d'eau.

L'étude préalable rappelle les différentes catégories d'enjeux à mettre en œuvre au titre de ces programmes :

L'amélioration et la valorisation du milieu aquatique et rivulaire ;

- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- La gestion quantitative de la ressource en eau ;
- La sécurité des biens publics et des personnes ;
- Le maintien des activités économiques pouvant interagir avec les cours d'eau.

Dans le cadre de ses missions et de ce programme pluriannuel 2018-2027, le SABV mène différentes actions de restauration et d'entretien qui vont se succéder sur notre commune en particulier :

- Travaux d'entretien de ripisylve sur la Dronne et la

commune en particulier (6 500 mètres linéaires de berge) – coût total 40 800€

- Travaux d'entretien de la jussie (plante envahissante à fleurs jaunes) de Saint-Aigulin à Coutras (équivalence de 34 km de cours d'eau) – coût estimé à 3000€

- Ramassage des déchets sur 52 200 ml de berges – coût estimé de 1000€

- Evacuation des embâcles (environ 20 interventions) - pour un coût estimé à 3000€

- Création d'accès à la Dronne pour mettre à l'eau des embarcations sur le territoire de la commune de St Aigulin, afin de réaliser des actions d'arrachage de Jussie, l'entretien de la ripisylve et la prospection du cours d'eau – coût estimé 8000€

Pour rappel, la compétence « GEMAPI », relative à la **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et à la **Pr**évention des **I**nondations, est une compétence devenue obligatoire pour les communautés de communes, depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Pour autant, la gestion des milieux aquatiques devant être menée par bassins versants, les EPCI peuvent transférer ou déléguer leur compétence GEMAPI à des syndicats structurés à des échelles hydrographiques cohérentes comme l'est le SABV Dronne Aval.

Pour mener à bien leurs projets, les élus en charge de la GEMAPI s'appuient sur les agents du syndicat (ingénieurs, techniciens, personnels administratifs, agents de terrain). L'assemblée du syndicat à compétence GEMAPI est composée de délégués désignés par les EPCI membres. Qu'il soit conseiller communautaire ou élu municipal, le délégué représente l'EPCI qui l'a désigné pour siéger au sein du syndicat.

Vous avez des questions au sujet de la rivière, d'un arbre qui menace de tomber dans l'eau, de l'impact de Natura 2000...

Parlez-en à vos délégués ! Ils représentent la communauté de communes de Haute Saintonge en siégeant au SABV.

Anne Dribault – Vice-présidente du SABV

Patrice Pelet – Suppléant

ACTUALITÉS

Un lotissement en devenir aux Grands Champs !

Qu'est-ce qu'un lotissement finalement ?

Le lotissement est une opération d'aménagement par laquelle un propriétaire bailleur ou occupant, acquiert une parcelle viabilisée de tous réseaux (eau, électricité, gaz, télécommunications..) pour créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis.

D'une superficie totale de 33 663 m² et pourvu de ses 30 lots, cet aménagement nous permet – dans un contexte où l'artificialisation des sols est encore possible - d'espérer l'arrivée de populations nouvelles afin d'enrayer toute forme de déclin démographique et économique de la commune.

De nombreux français habitent dans une maison en lotissement ou envisagent d'acheter un terrain en lotissement pour concrétiser leur projet de construction. Et il est vrai que la vie en lotissement offre de nombreux avantages en termes de confort, d'espace et d'aménagements pratiques au quotidien.

La procédure d'achat est simplifiée car vous achetez un terrain prêt à construire ;

- En achetant en lotissement, vous vous assurez de miser sur un terrain dont les limites sont fixées de façon incontestable, grâce au bornage.

- Les lotissements sont soumis à des règlements et à un cahier des charges qui encadrent les constructions. Cela permet d'assurer l'harmonie dans les constructions du lotissement, pour un cadre de vie agréable.

- La mixité intergénérationnelle et la mixité sociale sont également privilégiées autour de ce type d'infrastructures.

Alors en attendant de voir se concrétiser ce nouveau quartier

LOTISSEMENT Les Grands Champs

à partir de 25 000€

TERRAINS À VENDRE - 30 LOTS VIABILISÉS
de 600 à 1200m²

LEGENDE

S'adresser à la Mairie de Saint-Aigulin
05.46.04.80.16
ou contact@saint-aigulin.fr

des grands-champs, parlez-en autour de vous ! Il y a tellement de bonnes raisons de se construire un avenir sur notre commune !

Renseignements à prendre en mairie de Saint-Aigulin ou sur contact@saint-aigulin.fr

CANTON DES 2 MONTS

Bref bilan du Festiasso à Montguyon

Plus de cinquante associations étaient présentes, réparties en 5 pôles : Culture, patrimoine et histoire – Loisirs, santé, bien-être – Petite-enfance, enfance, jeunesse – Solidarité – Sports. Les visiteurs, estimés nombreux malgré la chaleur, ont parcouru les espaces, accompagnés par le livret qui leur permettaient de jouer à l'intérieur de chaque pôle. Aidés par les bénévoles pour trouver les réponses, ils ont pu déposer leur bulletin dans une urne et ainsi participer au tirage au sort qui a récompensé 3 des visiteurs : de jolis lots composés des cadeaux faits par les associations.



Des visiteurs satisfaits de leur visite à 89% (sur un panel représentant environ 20% des visiteurs), des associations qui souhaitent revenir pour une édition en 2024 et une dynamique nouvelle pour les deux ex-cantons de Montguyon et Montlieu-La-Garde, réunis pour la première fois dans l'organisation d'un événement à l'échelle de ces deux territoires. En effet, les associations venaient autant de l'ex-canton de Montguyon que de celui de Montlieu-La-Garde. Rendez-vous en 2024 !

ENVIRONNEMENT**Gestion des biodéchets : Tous les ménages devront trier leurs déchets alimentaires...**

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous, à compter du 1^{er} janvier 2024.

UN BIODÉCHET, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les biodéchets des ménages sont constitués des déchets biodégradables des parcs ou jardins et des déchets alimentaires ainsi que de cuisine. Les déchets organiques des restaurants, des commerces de gros, des cantines, des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets des usines de transformations alimentaires sont également des biodéchets produits par des activités économiques ;

QUELLES OBLIGATIONS ?

L'article L.541-21-1 du code de l'environnement prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation.

Parmi les multiples solutions proposées, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon), la Communauté de Communes de haute Saintonge a retenu la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs (pour une rue, un quartier).

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

C'est pour cette raison que nous vous invitons à venir vous inscrire en mairie pour récupérer un composteur adapté à la taille de votre ménage.

A l'image des sacs jaunes qui vous sont gratuitement délivrés en mairie, des sacs transparents remplaceront les sacs noirs achetés dans le commerce et ne recevront que ce qui ne sera ni emballage (sac jaune) ni biodéchets (compost).

QUELS MOYENS ?

Le tri à la source et la valorisation sur place des biodéchets correspondent au compostage individuel.

Dans ce cas, il s'agit d'une décision individuelle de chaque ménage de recourir à cette solution.

Une réflexion sur le compostage de proximité (à l'échelle des rues/quartiers) va rapidement être organisée sur Saint-Aigulin afin de répondre à toutes les personnes qui ne disposent pas d'extérieur par exemple.

Enfin en complément des solutions de compost proposées, le scénario de la poule chargée de manger les restes est également une piste de réflexion à ne pas négliger pour valoriser ces biodéchets ...



GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



ACTUALITÉS

L'Art urbain (ou Street Art) arrivent à Saint-Aigulin !

C'est quoi ?

L'art urbain, ou Street Art, est, à la fois, un mouvement artistique et un mode d'expression artistique, qui s'affirme ou se revendique ainsi à partir de la fin du XX^e siècle.

Il regroupe toutes les formes d'art réalisées dans l'espace public, et englobe diverses techniques telles que le graffiti, la peinture murale, le trompe-l'œil, le pochoir, la mosaïque, le sticker, l'affichage et le collage ou la réclame.



Nous serons prêts à notre manière pour les Jeux Olympiques de 2024.

Depuis février 2023, un groupe de travail composé d'élus, du conseil municipal des jeunes et de représentants d'associations se sont intéressés à la question de l'embellissement des abords du complexe sportif rue Pasteur qui accueille la piscine, le terrain de foot, les terrains de tennis et le city-stade.

Un des sujets qui occupaient également l'esprit des élus était de répondre aux dégradations urbaines constatées de manière grandissante autour du Tag et du graffiti à la fois sur le mobilier urbain ou sur les bâtiments publics. Le graffiti agit comme moyen d'expression d'une protestation, d'un soutien, ou au contraire d'un rejet...

En ayant recours au savoir faire d'un artiste graffeur c'est aussi à notre jeunesse que nous souhaitons nous adresser pour lui rappeler que les graf peuvent aussi être assimilés à de l'art à partir du moment où ils sont correctement mis en valeur.

C'est sur ASAR que notre choix s'est porté ! Artiste graffeur expérimenté, il nous arrive de Charente. La commande passée concernait donc deux volets :

- L'embellissement des abords de notre complexe sportif à la fois du côté du parking de la piscine et du côté de l'entrée du city-stade.

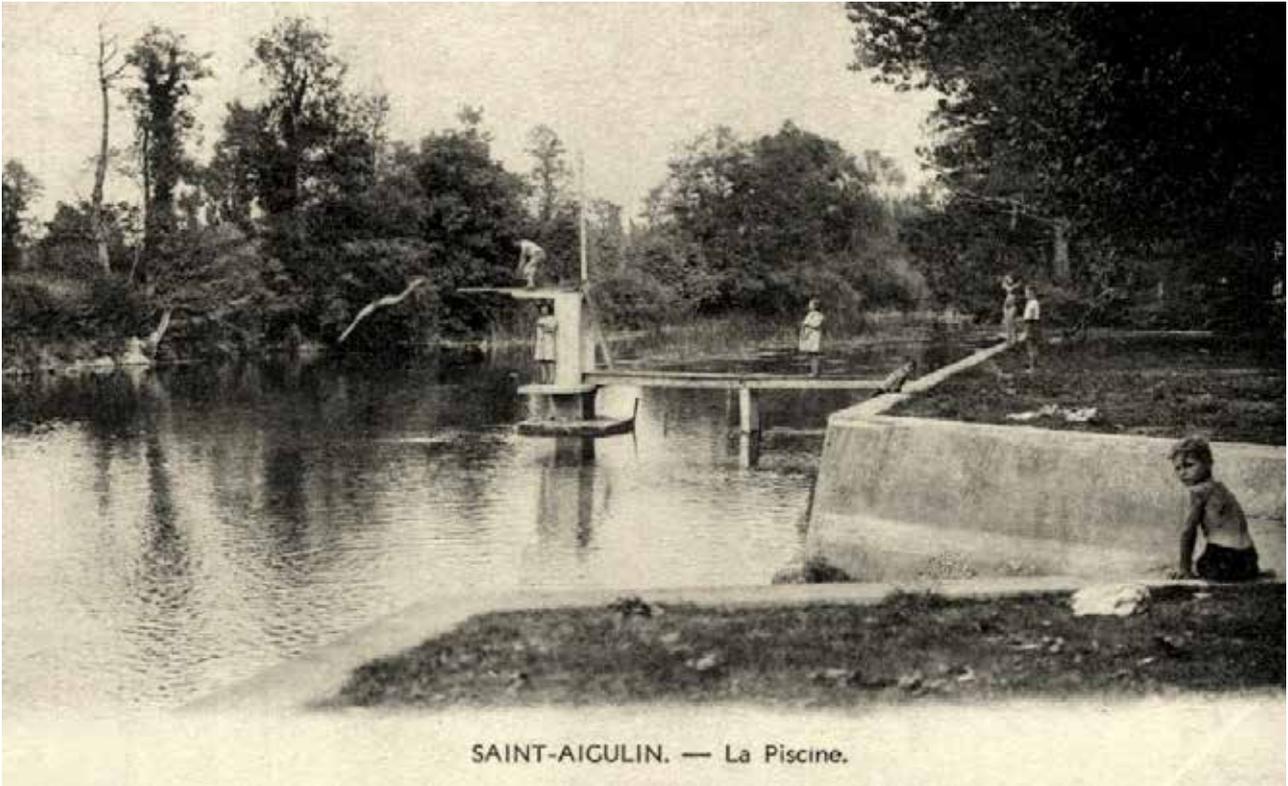
- L'encadrement de notre jeunesse autour de deux journées d'ateliers à l'intérieur desquels ils vont apprendre aux côtés de l'artiste à créer et à s'exprimer tout en embellissant les infrastructures.

Afin d'harmoniser le tout, il était nécessaire de rafraîchir le muret qui longe cet immense parking côté piscine. C'est donc par le biais du chantier participatif que cela a été abordé !

Un appel à la population et aux bénévoles des associations utilisant les infrast a donc été lancé avec une prise de RDV le mercredi 11 octobre 2023 pour lancer ce grand chantier qui s'inscrit aux côtés de la dynamique travaux de la piscine et qui valorise l'entente du foot tout en saluant le travail réalisé par le Tennis club.

ÉQUIPEMENT SPORTIF ET DE LOISIRS

La piscine municipale : un chantier historique pour notre commune !



Vous reconnaitrez certainement l'ancêtre de la piscine naturelle de Saint-Aigulin. Alors depuis, des générations d'enfants, d'adolescents et de parents continuent de se baigner dans la rivière mais il est vrai que la piscine offre un autre service...

Les Trentes Glorieuses ont constitué l'occasion pour le gouvernement français, de lancer le plan « 1 000 piscines pour la France » un programme national de construction de piscines industrielles au lendemain de la défaite de la France aux JO d'été organisés au Mexique en 1968.

Depuis sa création, la piscine de Saint-Aigulin a finalement laissé filer de belles années permettant à des milliers d'enfants d'apprendre à nager au fil des générations.

Un équipement aquatique est un engagement fort à l'échelle locale. Parmi les exigences requises, la sécurité des installations répond à des contraintes réglementaires très précises, aussi bien à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur, notamment en matière d'accessibilité.

Ces deux saisons de fermeture (2022 et 2023) et le temps que cela a laissé à la réflexion, ont permis aux élus de s'informer, de mesurer les risques, de

s'entourer d'expertises et d'aller chercher des retours d'expérience.



C'est en novembre 2022 que le Conseil Municipal de Saint-Aigulin décide de sonder sa population sur le rapport qu'elle porte envers l'infrastructure et interroge la place d'un équipement comme celui-ci pour les générations futures.

Autant de réflexions, de débats qui ont permis au



conseil de se positionner à la mi-2023 sur la suite de l'histoire à donner à cet équipement sportif à forte vocation sociale

1 073 632€ c'est aujourd'hui le montant nécessaire au financement des travaux de rénovation des bassins, de la plage et du système de filtration de la piscine de Saint-Aigulin. La condition à payer pour rouvrir en 2024 notre piscine aux bassins relookés. Un chantier d'une ampleur inégalée depuis des décennies...

La force de ce projet c'est aussi le niveau d'implication des partenaires du programme sans qui ce projet n'aurait jamais été possible !

Parmi les subventions mobilisées :

- 199 200€ HT au titre de la DETR (fonds de l'Etat)
- 171 355€ HT au titre de la DSIL – volet Rénovation thermique (fonds de l'Etat)
- 149 400 € HT au titre de la DSIL – volet grandes Priorités (fonds de l'Etat)
- 142 303€ HT au titre du conseil départemental de la Charente-Maritime

Pour un reste à charge pour la commune de **411 374€ HT** gérés en auto-financement.

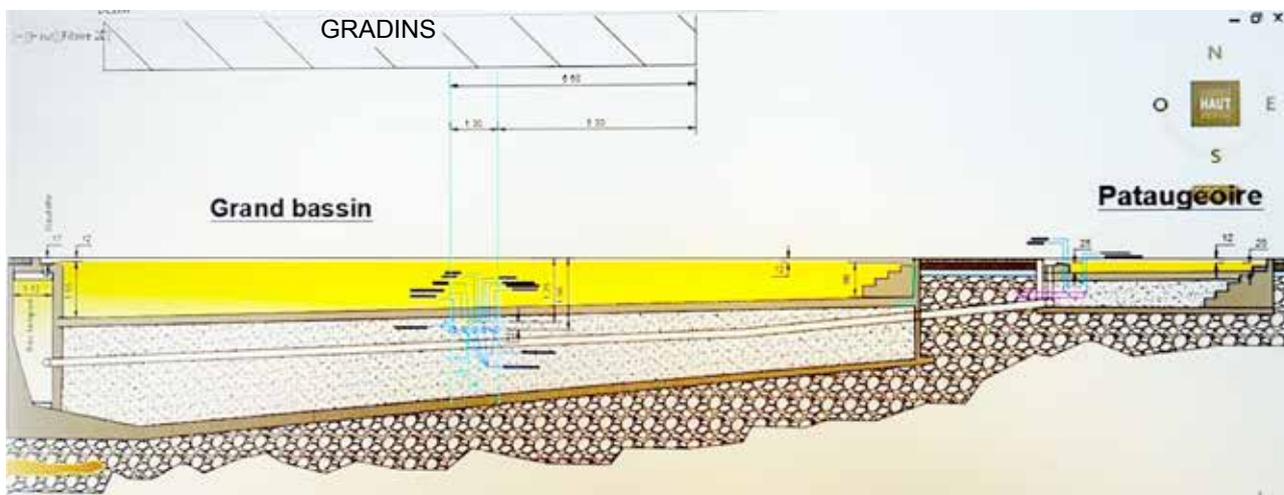
C'est la société ABR aux commandes du gros œuvre ! Ensuite la société Aquatechnique s'occupera de toute la machinerie et les canalisations. Le revêtement sera quant à lui assuré par la société Mat & Eau.

Alors il est évident que les contraintes techniques associées au projet ne permettront pas de garder notre piscine telle qu'elle était avec son plongeur, sa profondeur de bassin...

Mais face à l'évolution des attentes, de nouveaux usages prendront place : jets d'eau, jeux pour les enfants, toboggan... Autant d'animations qui vont accentuer son attractivité et sa fréquentation !

Et si la profondeur des bassins n'autorisera plus l'organisation de compétition, n'oublions pas notre partenariat avec la commune de La Roche-Chalais qui permettra de diversifier l'offre de services proposée notamment à travers nos deux clubs de natation !

Le calendrier a été calé et tout sera mis en œuvre (sauf circonstances exceptionnelles) pour qu'en juin 2024 les scolaires prennent possession des nouveaux bassins.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rentrée scolaire 2023/24



Les 139 élèves de l'école ont fait leur rentrée le lundi 4 septembre 2023 à 8h45. Après un discours de bienvenue, chacun a pu rejoindre sa nouvelle classe.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Camille MARTINHO, nouvelle enseignante de CP. L'école ne lui est pas inconnue puisque Mme MARTINHO assurait la fonction de Décharge de Direction l'an passé. Le reste de l'équipe enseignante demeure inchangé et l'on retrouve M. Thierry GONZALVO pour le CE1, Mme Anne TROTET pour le CE1-CE2, Mme Anne-Françoise GRANGER pour le CE2-CM1, M. Jacques JULLIEN pour le CM1-CM2 et enfin M. Kévin FRANCOU pour le CM2.

Cette année encore, les projets ne manqueront pas. Et ce, dès la première période : vendanges, semaine du goût, sorties

culturelles au Grand Théâtre et à l'Auditorium de Bordeaux... L'agenda est déjà bien rempli ! S'en suivront plusieurs rencontres sportives, une formation aux premiers secours, différentes sorties pédagogiques, sans oublier le spectacle de fin d'année qui sera sur le thème de... l'Opéra.

Nous avons hâte de faire vivre une année riche en connaissances et en expériences à nos élèves, et nous remercions déjà celles et ceux (bénévoles, Mairie, partenaires locaux, parents...) que nous savons disponibles et à l'écoute pour notre école fonctionne et continue d'engager ses élèves sur le chemin de la réussite.

Belle rentrée 2023 à toutes et tous !

Le Directeur, K. FRANCOU

SANTÉ - DONNEURS DE SANG

A l'automne qu'il vente ou qu'il pleuve, JE DONNE !

Pour cette dernière et avant dernière collecte de sang de l'année, nous espérons que les appels lancés par l'EFS sur les différents médias soient entendus.

Notre attente était grande dans notre participation aux forums des associations de La Roche-Chalais et Saint-Aigulin, en espérant que ceux-ci nous amènent de nombreux candidats au don de sang. Malheureusement cela n'a pas été le cas ; il est vrai qu'il aurait été difficile de toucher un grand nombre de visiteurs, tant la fréquentation à ces manifestations n'a pas été très importante.

Plus tôt dans l'année nous avons placé nos espoirs de voir de nombreux nouveaux donneurs de sang et de réaliser de très bonnes collectes de sang, en intervenant auprès des élèves des classes primaires de La Clotte et Saint-Aigulin. Bien que cela n'est pas été tout à fait le cas, nous remercions sincèrement les enseignants de ces deux localités pour leur accueil et l'aide apportée à cette occasion.

Remerciements également à la responsable de la médiathèque pour l'exposition de dessins réalisés par les

élèves, après notre intervention, dans le cadre du concours de dessins organisé par notre fédération.

Bien évidemment que nous n'attendions pas que ces enfants participent tout de suite à une collecte, ils n'ont pas encore atteint l'âge minimum de 18 ans requis pour pouvoir donner du sang. Nous espérons toucher à travers eux les adultes qui les entourent.

Même si nos immenses espoirs ne se sont pas entièrement concrétisés, le bilan de cette matinée n'est pas non plus négatif, puisque c'est avec 53 poches de sang récoltées auprès de 56 candidats au don que l'équipe du Docteur Jardel de l'EFS de Saintes est repartie. Cinq nouveaux donneurs viennent grossir notre potentiel de donneurs, bienvenue à eux en espérant les retrouver aux prochains dons.

Nous les remercions pour ce geste totalement altruiste, tout comme nous remercions tout également les 51 autres personnes qui se sont présentées à cette collecte. Il convient d'associer à ces remerciements les bénévoles qui œuvrent avant, pendant et après ces jours de collecte pour le bon déroulement de celles-ci.

SERVICE À LA PERSONNE

ADMR : Premier réseau associatif de proximité



Premier réseau associatif de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis 75 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. Nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience.

L'ADMR c'est 2850 associations sur l'ensemble du territoire national, regroupant 110 000 bénévoles et 103 000 salariés. Ils agissent chaque jour pour apporter un service à domicile sur mesure. Nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie. Grâce à l'importance et l'efficacité de notre réseau d'association ADMR nous pouvons nous y engager.

L'ADMR dans le département Charente-Maritime ce sont 29 associations, 1052 salariés, 415 communes desservies et 210 bénévoles.

Créées par des habitants ou des élus locaux, les associations locales exercent leur activité sur plusieurs communes. Notre association ADMR Saintonge-Sud est présente sur 20 communes des cantons de Montguyon et Montlieu-la-Garde où nous avons apporté une aide à 240 personnes. Nos effectifs sont de 42 salariés pour l'ensemble du secteur et de 14 bénévoles. En 2022 l'association Saintonge sud a accueilli 3 salariés en CDI.

La fédération départementale, sise à Saintes, apporte aux associations un soutien technique, elle veille au respect des statuts et du règlement intérieur. La fédération permet de former et informer les salariés et les bénévoles des associations. En 2022, le plan de développement des compétences proposait 23 formations différentes, s'adaptant à l'évolution des publics accompagnés et à celle de la société, en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Lors de notre Assemblée Générale, qui s'est tenue à Saint-Martin d'Ary, un hommage a été rendu à madame Evelyne DONADIEU qui a fait part de son départ à la retraite après plus de 20 ans d'exercice à l'ADMR. Un hommage également été rendu à madame Noëlle

ARDOIN, qui avec 42 ans d'activité, souhaite encore continuer dans cette profession.

Notre Assemblée Générale a été portée par les Assistantes de Gestion et les bénévoles, un public nombreux ainsi que la plupart des élus présents nous encouragent à faire aussi bien l'année prochaine. Un grand merci à l'ensemble des 20 communes qui nous soutiennent par leur subvention chaque année et en particulier pour Saint-Martin d'Ary et Saint-Aigulin qui nous offrent les locaux pour nos bureaux.

L'Assemblée Générale départementale a été encore le moyen de retrouver salariés et bénévoles ADMR du département ; convivialité et bonne humeur tout au long de la journée laisseront de bons souvenirs aux participants, qui tous méritent quelques moments de détente. Un grand merci à tous !

Marie-Jo BELLOT et Alain GRINGRAS co-présidents



SANTÉ

Opération DIABNOU

Le diabète tout le monde peut être concerné !

C'EST QUOI DIABNOU ?

L'opération DIABNOU est une campagne de sensibilisation et de dépistage du Diabète organisée dans 4 régions françaises du samedi 23 septembre au 23 novembre 2023.

Le 14 novembre est la date de la Journée Mondiale du Diabète, promue par l'OMS et l'International Diabetes Federation.

En France, on estime à 1 million le nombre de diabétiques qui s'ignorent.

Cette campagne de dépistage du diabète, gratuit pour les participants, a pour but de rechercher de nouveaux cas de diabète ignorés et de rechercher les cas de prédiabète, afin de sensibiliser la population à ces pathologies.

Le 4 novembre 2023, à la maison médicale de Saint-Aigulin de 9h à 13h, les infirmiers bénévoles de l'AFID (Association Francophone des Infirmiers du diabète) mesureront à toute personne qui le souhaite l'hémoglobine glyquée, reflet du taux de sucre dans le sang des 3 derniers mois. Ce contrôle permet de diagnostiquer le diabète sans être à jeun, ainsi que d'autres paramètres cliniques relatifs à des facteurs de risque cardiovasculaires (fréquence cardiaque, tension artérielle, indice de masse corporelle).

Les infirmiers présents seront également accompagnés des membres du cabinet de podologie composé de Mme JULIEN et de Mme BLANC, de la diététicienne Mme BURDZINSKA, et d'une cheffe retraitée Mme Renard-Wagnon afin que chacun dans son domaine de spécialité puisse vous aider dans la prévention du diabète et de ses complications.

Venez nous rencontrer le samedi 4 novembre 2023 à la maison de santé de St Aigulin !

Christelle CABON
Infirmière AFID

DIABNOU

**LE DIABÈTE :
TOUT LE MONDE
PEUT ÊTRE CONCERNÉ**

**VENEZ VOUS FAIRE
TESTER GRATUITEMENT**

10min

Il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

**le Samedi 4 Novembre 2023
de 9h à 13h
à la Maison de Santé de
SAINT AIGULIN**

AFID

wellion

ACTUALITÉ

Germaine Epinoux a fêté ses 100 ans

Quel saint-aigulinois ne se souvient de "mémène", Germaine Epinoux, filant "moulets de vent" sur son vélo, jusqu'à l'âge de 95 ans ?

70 ans de vie à Saint-Aigulin l'ont marqué fortement. Elle revient dans sa maison tous les étés, et cette année en a profité pour fêter ses 100 ans le 9 août, à la guinguette, en présence de famille et amis.



FESTIVITÉS

L'ASA : le succès des marchés nocturnes



Ces marchés nocturnes existent déjà depuis plusieurs années, et attirent chaque été de nombreux touristes et locaux. Une opération qui permet entre autres de dynamiser le commerce dans notre commune.

Cette année encore, le succès était au rendez-vous. Pour remercier tous les bénévoles, sans qui rien ne serait possible, l'ASA a organisé à la fin de l'été un repas à «La Guinguette» au bord de la Dronne dans une ambiance très conviviale.

Notre prochain loto se déroulera le **samedi 7 octobre** au foyer municipal. Venez nombreux !

Déjà, nous nous consacrons à la préparation de notre **Marché de Noël** qui aura lieu sur deux jours, les **16 et 17 décembre**. Nous vous tiendrons informés par nos moyens de communication habituels : panneaux arborant le village et notre page Face-book.

Depuis cette année nous faisons une **campagne pour nos commerces et artisans locaux** n'ayant pas de visibilité via des panneaux publicitaires installés dans nos rues. Nous reconduirons cette action l'année prochaine.

Nous sommes actuellement à la mise en forme d'un **guide-répertoire des commerçants, artisans et professions libérales** de notre commune pour une sortie début 2024.

Nous espérons de tout cœur que vous avez passé un bon été en notre compagnie et nous nous disons « à très vite !!! »

L'équipe de l'ASA



MOI, J'ACHÈTE
LOCAL!

QUALITÉ • SAVOIR-FAIRE • PROXIMITÉ

JE SUIS FAN DU LOCAL!



ÉDUCATION

Que s'est-il passé à l'école maternelle sur l'année scolaire 2022-2023 ?



L'école maternelle ce sont 70 enfants de la petite section à la grande section répartis dans 3 classes : une classe de petits (Petite Section/PS), 2 classes de moyens/grands (MS/GS), C'est aussi 3 enseignantes, 2 ATSEM et une 1 adjointe technique en charge de la garderie-cantine.

Afin de donner envie et du sens aux apprentissages, des projets ont été menés tout au long de l'année. Nous allons donc présenter les grands moments de l'année scolaire passée qui ont réuni les 3 classes :

- **En octobre 2022**, les enfants des 3 classes ont participé à la semaine du goût. Deux matinées ont été consacrées à des ateliers de découverte de fruits à travers les différents sens, des ateliers d'arts visuels et de cuisine. A cette occasion les portes de l'école ont été ouvertes aux parents volontaires pour nous apporter leur aide. Cela a donné lieu à un grand goûter, les enfants ont pu déguster les diverses recettes cuisinées : compote de pommes, tarte aux dattes et à la banane et des rochers coco.

- **En décembre 2022**, les enfants de l'école ont pu se rendre à une séance de cinéma à la Roche-Chalais. Le dessin animé « les frères Koala » a été projeté et très apprécié. Quelques jours après, un spectacle de magie et un goûter de Noël a été offert par l'inter-association à la salle des fêtes de St Aigulin.

- **En avril 2023**, une sortie a eu lieu à l'intérieur d'une ferme pédagogique en Dordogne. Afin de la préparer, toute l'école a travaillé sur les animaux, leur famille, leur environnement, cela à travers des albums et des documentaires. Une matinée a été dédiée à une mutualisation des connaissances à travers des ateliers de langage, de vocabulaire, de mathématiques et d'arts visuels. A cette occasion les parents ont été conviés à venir pour encadrer des ateliers.

Dans le même mois, la semaine de la maternelle a eu lieu. Elle consiste à faire découvrir les enjeux, le fonctionnement et les apprentissages menés à l'école. Tout au long de la semaine, les parents volontaires ont pu venir assister à des séances de motricité, de bibliothèques, participer à des ateliers de mathématiques, d'arts visuels ou encore de défis scientifiques pour finir sur des ateliers de cuisine. Les enfants ont alors cuisiné pour leur goûter, un gâteau au yaourt, un banoffee et un brownie banane chocolat.

En juin 2023, l'école a pu assister à un concert de musique classique à Barbezieux. Dans le même mois, les élèves de grande section ont pu bénéficier de deux séances de piscine par semaine. Enfin un dernier gros projet a eu lieu ; étudier les insectes, leur mode de vie et de défense. Cela a été rendu concret par une journée au pôle nature de Vitrezay. Un hôtel à insectes a été ensuite installé dans le jardin de la cour de l'école.

L'année s'est terminée par une très jolie kermesse mise en place par l'association des parents d'élèves. Les enfants quant à eux ont réalisé plusieurs danses autour de l'œuvre musicale de Camille Saint Saëns « le carnaval des animaux ». Enfin, pour rendre la dernière journée moins morose, une course d'orientation a été organisée. Un goûter a été par la suite offert par l'association des parents d'élèves. Puis l'heure des grandes vacances et des au revoir a alors sonné.

En avril 2024, la campagne d'inscription pour la rentrée en septembre 2024 débutera. Pour les enfants nés en 2021, il faudra aller retirer en mairie, un dossier d'inscription comprenant les informations nécessaires à l'entrée en petite section.

L'équipe enseignante de la maternelle

SANTÉ

Nouveau : Hypnologue & Thérapeute



Ancienne assistante dentaire en chirurgie (formée à l'hypnoanalgésie dentaire), puis Conseillère Funéraire, ma place a toujours été dans l'accompagnement en toute bienveillance.

Naturellement je me suis tournée vers l'Hypnose Ericksonienne, la PNL, la Thérapie Brève Systémique, grâce à ces différents outils je vous propose un accompagnement sur mesure, ciblé. Que ce soit pour l'arrêt du tabac, la perte de poids, la gestion des émotions, le Deuil, l'atteinte de vos objectifs personnels et/ou professionnels, ... (liste non exhaustive).

Mon expertise est à votre service, dans un espace qui vous est dédié, au cœur de la Maison de Santé de Saint-Aigulin

En tant que professionnelle de l'hypnose et des thérapies brèves, je suis professionnelle libérale du cadre de vie et du bien-être. Les séances proposées au cabinet ne se substituent pas à un suivi médical. En cas de maladie, réelle ou supposée, consultez un médecin.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou prise de rendez-vous
Sandrine Daspét Hypnologue & Thérapeute
06.33.48.63.51 ou sur Resalib.fr
<https://sandrinedaspét.fr>

ENVIRONNEMENT

La forêt, notre patrimoine



Ce sont plus de cinquante hectares de landes improductives qui ont été transformées en plantations de pins et de chênes, grâce à des aides substantielles de la région Nouvelle Aquitaine.

La création et le financement par les propriétaires forestiers des pistes forestières permettent à toute la population de partager l'usage de nos forêts.

Les pistes sont tellement appréciées par les promeneurs, chercheurs de champignons, et si nécessaires aux chasseurs pour pratiquer leurs passions, qu'elles doivent être respectées par tous.

Les forestiers, par l'intermédiaire de leur association ASYL, ont débroussaillé plus de 200 hectares. Le débroussaillage et les éclaircies font partie de la gestion qui permet une bonne croissance et la rentabilité de notre forêt.

Des arbres bien développés fabriquent un maximum d'oxygène et sont un puits de carbone indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique. L'entretien des pistes par les services techniques communaux et le nettoyage des forêts sont les premiers remèdes préventifs pour la lutte contre les incendies.

L'occasion de rappeler l'obligation de tous les habitants de nettoyer 50 mètres autour des constructions pour limiter les risques. Car si l'on considère que l'origine des incendies est à 90% humaine, c'est bien là que se présente le plus grand risque.

Les propriétaires forestiers de notre région façonnent et entretiennent notre patrimoine pour les besoins de nos générations futures.

Jean-Pierre GOUZILH,
Président de l'ASYL

NOUVEAU COMMERCE

Chez Hugues : des produits locaux



Depuis début septembre, un nouveau magasin s'est ouvert à côté du tabac presse « Aux mille feuilles » qui s'est déplacé, il y a peu, au 89 de la rue Victor Hugo.

C'est donc au 91 de cette même rue que le magasin « *Chez Hugues* » est implanté. Hugues Legendre, propriétaire de l'ensemble, a judicieusement fait construire un parking flambant neuf qui bénéficie aux deux commerces.

Ce magasin, implanté au cœur de Saint-Aigulin, propose essentiellement des produits locaux (qui peuvent être bio pour certains), une gamme produits vrac et des produits venant d'un peu plus loin qu'on ne trouve pas en local. Et si vous n'avez rien à acheter, passez-y quand même voir



l'intérieur du bâtiment : il vaut le coup d'œil.

La redynamisation du centre-bourg voulue et initiée par la commune prend tout son sens avec ce nouveau commerce.

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Égalité
Territoires

PASS SPORT

Moins de 18 ans ?
Envie de faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

L'heure CIVIQUE
Saint-Aigulinoise

**Vous avez besoin d'une aide ponctuelle ?
gratuite et confidentielle**

Courses, démarches administratives, courts déplacements, petit bricolage, lecture de compagnie...

Contactez l'Heure Civique par téléphone ou par mail :
05 46 04 80 16
contact@saint-aigulin.fr

Une initiative de

la Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

AMF 17

Mutuelle

WIKINS SOLAIRES

L'ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE



L'Ensemble vocal de la Dronne après plusieurs mois de répétitions donna sa toute première prestation le 21 mai 2023 en participant au « Festival de la Voix » organisé sur la ville de Pons. Le jury qui devait se prononcer sur la technique vocale, la musicalité, l'interprétation mais aussi la présentation conclut en nous notifiant d'une « très belle prestation ».

C'est toujours dans le cadre de ce Festival, que notre ensemble a accueilli le 18 mai, en partenariat avec l'association des « Amis de l'Orgue de Saint Aigulin » une chorale dénommée « Les Voix du Printemps à Paris » composée de chanteurs chinois résidant en région parisienne.

Ce concert original émerveilla et dépaysa quelque peu le public venu nombreux.

Le dimanche 11 juin fut donné le 1^{er} concert de notre ensemble qui ne pouvait se dérouler qu'à Saint Aigulin ! Les nombreux spectateurs accueillirent nos chants avec ferveur, chaleur et sympathie.

C'est encore en collaboration avec les Amis de l'Orgue de Saint-Aigulin que ce concert fut organisé.

Une soirée amicale au mois de juin clôtura notre saison vocale. Un repas partagé à la Guinguette, sur les bords de la Dronne, nous permit de nous retrouver tous autour de chants improvisés dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Notre chorale cherche toujours de nouvelles voix ; aussi, si l'envie de partager notre aventure vocale vous tente, venez nous rejoindre chaque mardi soir à 20h30 salle Jules Ferry.

ABÉCÉDAIRE

Repas fin d'année - juin 2023 de notre club ABECEDAIRE Passion

Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec grand plaisir !

Tous les jours à partir du 11 septembre, de 14h à 16h à la salle des aînés de Saint-Aigulin.

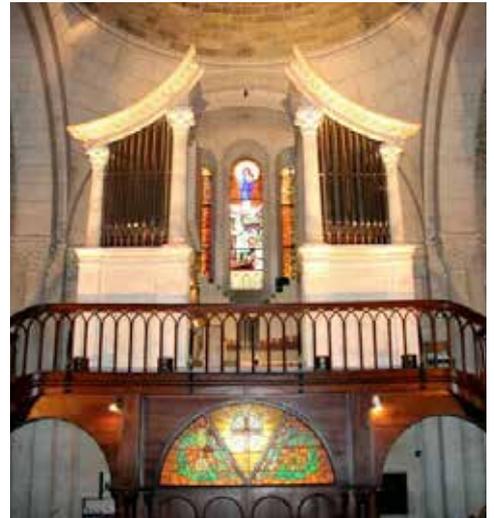
Notre rencontre se termine toujours pas un petit goûte convivial.

A bientôt !

Annie et Dominique



LES AMIS DE L'ORGUE



Le samedi 16 septembre à 20h30, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées dans l'église de Saint-Aigulin pour assister à deux présentations successives, l'une liée à l'histoire de l'édifice, l'autre aux sonorités de son orgue.

Le premier, Christophe Mètreau, spécialiste reconnu de l'histoire de notre région dont il est originaire, évoqua, au cours d'une déambulation de l'assistance dans et autour de l'église et dans un exposé remarquablement documenté et d'une grande clarté, les principales étapes de la vie de ce lieu de culte, depuis sa fondation dans le Haut Moyen-Age par l'ermite saint Aquilin, puis Aigulin, en passant par la construction de l'ancienne église romane du XI^{ème} siècle, devenue gothique au XV^{ème}, puis à tel point dégradée pendant les Guerres de religion qu'on dut la reconstruire presque complètement dans les années 1860, dans le style romano-byzantin (arcs romans et coupes byzantines) qui est actuellement le sien, tout en conservant, faute de financements suffisants, le seul clocher, émouvant témoin des époques révolues.

En deuxième partie, Jean-Baptiste Furet, qui fait partie de l'équipe d'organistes exerçant dans la région de Montpon et de Bergerac, sut mettre en valeur, par le choix des œuvres du répertoire baroque qu'il interpréta, les nombreuses ressources de notre instrument, depuis les sonorités grandioses d'un Prélude et Fugue de Bach jusqu'à celles, plus intimes, mais d'une grande variété de colorations, de différents compositeurs européens.

Vraiment, une soirée en tous points réussie.

ARHSA : LES SORTIES SAINTONGEAISES



ROYAN, le 27 juin

Tout le monde sait que la cité balnéaire d'avant-guerre a été détruite à 85% par les bombardements de 1945. L'intérêt pour les membres de l'ARHSA est de découvrir, avec l'aide de l'Office de Tourisme, comment cette ville s'est reconstruite.

La visite guidée commence au port de commerce, tout près du Palais des Congrès, témoin de l'architecture brésilienne des années 50. Le tour de ville se fait en bus, afin de parcourir tout le Boulevard Garnier où se succèdent des villas de styles variés de la belle époque, des années 50 ou plus contemporaines. Le béton règne en maître au marché central, à la toiture originale, et à l'église dont la silhouette de navire domine la ville. Notre-Dame sort d'une longue période de rénovation. 2000 fidèles peuvent y retrouver la belle lumière que laissent passer les vitraux modernes.

Le déjeuner pris au restaurant Soleil-Tiki au bord de la Grande Conche est suivi par la visite du musée d'Histoire de Royan, situé à Pontailac, dans un ancien marché construit en 1957. L'Histoire de Royan et les collections du musée sont présentées suivant un parcours chronologique et thématique, avec en particulier un espace dédié au peintre Picasso et à la 2ème guerre mondiale.

La journée se termine non sans un arrêt pour prendre un rafraîchissement à Montendre, dans une ambiance amicale.

L'ILE FEYDEAU, le jeudi 6 juillet

La visite ne peut être plus près de chez nous : Saint-Aigulin.

Philippe et Florence Ménard retracent l'évolution de leur lieu de vie. Intéressante leçon d'histoire et géographie s'appuyant sur les vestiges de la véritable petite île pour rappeler les premières activités industrielles de chaussures et chaussons puis de caoutchouc et de bottes. Grâce au barrage sur la Dronne, une turbine a fonctionné de 1913 à 1985 ; elle pourrait reprendre prochainement du service. Philippe nous fait visiter son domaine, paradis pour la biodiversité, jusqu'à l'échelle à poissons.

Puis il nous projette un film sur leur autre activité : la culture et l'exploitation des châtaigniers, sur 8 ha, à Parcou. Pour finir nous dégustons les produits de cette activité : biscuits à la farine de châtaignes et crème de marrons.

Avec quel enthousiasme Philippe et Florence ont su nous faire partager leur passion ! Une belle découverte dans le patrimoine aigulinois !

PROJET :

Après une pause estivale, l'ARHSA reprendra ses activités à l'occasion des journées du Patrimoine. Une visite guidée du Château de la Mercerie, en Charente, est prévue.

**Renseignement : N. Laidet : 05 46 04 05 68
& AM. Chatain : annemarie.chatain@sfr.fr**

ROCKSCHOOL - AMSA



Le Kayak fait sa rentrée !

En cette saison 2023/2024, la salle du Kayak gérée par l'association AMSA fait peau neuve avec un tout nouveau bureau voté lors de la dernière assemblée générale du 31 Août. Il est désormais composé de Cédric Dumait à la présidence, Priscille Morisset en tant que présidente adjointe, Florian Legay trésorier et Rachelle Hayot secrétaire.

Suite à l'élection de ce nouveau bureau, il est apparu une forte volonté de recentrer le travail de l'association sur la promotion et le développement des groupes de musique locaux ainsi que de l'association. A ce titre, le Kayak proposera tout au long de l'année à travers une programmation originale, différentes soirées, des répétitions et des résidences d'artistes pour découvrir de nouveaux talents.

Une volonté qui s'est d'ores et déjà affichée lors de la soirée de rentrée du 7 octobre avec les groupes Selenite, Osaka Ryder et Blackbird Hill.

En outre, la Rockscool accueillera cette année un nouveau professeur de guitare, batterie et basse, Lochlan Morisset qui remplacera désormais Jean-Baptiste Massias. Priscille Morisset quant à elle assurera toujours les cours de chant, clavier, éveil musical, les ateliers p'tits rockeurs ainsi que la chorale rock.

Les inscriptions pour la saison 2023/2024 sont d'ailleurs ouvertes et vous pouvez prendre des renseignements auprès de Priscille Morisset au numéro suivant : 07.81.00.38.38.

En ce qui concerne les prochaines dates des soirées au Kayak, les voici :

31 octobre 2023 : Soirée Electro d'Halloween avec le Collectif A balle de Beats

2 Décembre 2023 : Soirée HardRock avec The Soundroots, Dirty Dogz et Dark Dogs

10 Février 2024 : Soirée Karaoké de Pré-Saint Valentin

Au plaisir de vous accueillir au Kayak pour que vive LA musique !

UN NOUVEAU CLUB DE FOOTBALL NÉ D'UNE ALLIANCE !



Le club de football l'U.S ALERTE SAINT-AIGULIN a officiellement fusionné avec l'ETOILE DE LA ROCHE CHALAIS, le 18 juin 2023 pour ne former qu'un : l'ALLIANCE DE LA DRONNE FOOTBALL CLUB.

Entouré des Maires des deux communes et des membres du district Dordogne et de la Ligue Nouvelle Aquitaine, ce nouveau club intègre désormais le championnat de Dordogne tout en partageant les infrastructures des deux anciens clubs.

Le club de Saint-Aigulin comptait une centaine de licenciés la saison dernière alors que celui de La Roche-Chalais environ deux cents. Pour cette nouvelle fusion, des recrutements ont dû s'opérer ; Thierry Maures - désormais responsable du pôle seniors - arrive de « R1 féminines de Bergerac » et Déborah Coutsombos, ancienne entraîneur et joueuse de Cercoux sera responsable du pôle jeunes, l'avenir de notre club.

Le club a intégré le District 24, pour les deux équipes seniors (2^{ème} div et 4^{ème} div) ainsi que pour les jeunes de 6 à 15 ans. Une équipe féminine de Cercoux est venue se joindre à

quelques filles de La Roche Chalais pour former une équipe à 11 dont le championnat dépend du District 33. Une équipe vétérans évoluera quant à elle sur le District 17.

Et enfin, une équipe de Futsal est venue nous rejoindre et évoluera sur le district 24 en compétition.

Par cette fusion l'Alliance De La Dronne F.C. partagera les infrastructures des deux communes et disposera d'un maillot en bleu et blanc, comme avant, les couleurs étant communes aux deux clubs.

Mercredi 6 septembre c'est avec un après-midi ensoleillé que l'Alliance De La Dronne Football Club ouvrait ses portes à ses futurs championnes et champions. Parents et enfants étaient conviés à s'installer dans les tribunes pour la présentation de ce nouveau club et de tous les éducateurs par catégorie (U6 à U15). C'est accompagnés de leurs éducateurs sportifs que les enfants ont pris part à leur premier entraînement.

Si vous voulez nous rejoindre et partager le plaisir de jouer au football, vous pouvez nous contacter :

Responsable Jeunes : Déborah COUSTOUMBOS – 07.70.54.07.50

Présidente. M.M. HERVAUD – 06.70.46.35.94

SAINT-AIGULIN BASKET



La commune de Saint-Aigulin se met au basket ! En cette rentrée 2023, un club de basket s'est constitué dans l'idée d'accueillir pour cette première saison toute personne âgée de 7 à 99 ans. Tout le monde sera le bienvenu : joueurs, bénévoles, parents ou encore supporters, c'est avec plaisir que notre président et coach Jordan vous fera découvrir sa passion.

Ce sont seize années de basket en club qu'il mettra à disposition des joueurs pour pouvoir transmettre au mieux tout son savoir et les bienfaits de ce sport.

Pour cette première saison qui va démarrer, le club envisage une année blanche, c'est à dire composée de plusieurs entraînements mais sans objectif de compétition officielle, afin d'acquérir sans pression des capacités et de profiter ensemble de l'envie de jouer au basket.

La municipalité de Saint-Aigulin nous a mis à disposition le gymnase de l'école Jean Ferrat pour accueillir les enfants âgés de 7 à 10 ans. Les créneaux proposés - les lundis et jeudis après 17h30 - permettront aux enfants scolarisés dans cette école d'être pris en charge directement après l'étude surveillée ce qui facilitera la vie de certains parents...

Pour ce qui est des catégories supérieures et faute pour la commune de disposer d'infrastructures équipées pour la pratique du basket, nous allons pouvoir bénéficier pour cette première année du City stade.

Cela offrira une toute autre vision de la pratique du basket, ce qui n'empêchera aucunement le bon développement de la maîtrise du jeu, en attendant que la perspective de l'installation de paniers dans le gymnase Guy Epaud soit envisageable un jour...

Quelques mots de notre président sur la création de cette nouvelle association : « Je suis très heureux d'avoir eu la chance et l'opportunité de créer un club de basket c'est un rêve d'enfant qui se réalise. Merci à la commune de m'offrir cette opportunité qui va permettre à Saint-Aigulin de rayonner encore un peu plus sur le plan sportif. J'ai hâte de tous vous rencontrer et de commencer cette très belle aventure ensemble. »

Le club vous attend nombreux !
A très vite.

Jordan / coach : 07.88.52.03.79

FUTSAL DE SAINT AIGULIN



La saison est lancée, quelques recrues nous ont rejoints depuis nos débuts. Nous sommes actuellement 17 joueurs et d'autres sont encore attendus !

Nous avons rencontré en match amical :

- Le jeudi 14 septembre Neuvic-St Léon (24) équipe de R2,
- Le jeudi 21 septembre Foyen Eraud (33) équipe de niveau départemental,
- Le jeudi 28 septembre St Pierres de Chignac (24) équipe de D3, pour nous donner un avant-goût de la compétition !!

Notre inscription en championnat de Dordogne et en coupe nous permettra - nous l'espérons - de ramener les trophées, ce qui serait génial pour notre première année, même si l'important reste de participer.

SOLIDARITÉ DRONNE LARY



Banque Alimentaire

L'association Solidarité Dronne Lary (SDL) affiliée à la Banque Alimentaire de Charente-Maritime recherche un bénévole capable de conduire un petit camion de location, de le charger de denrées et de le décharger ensuite (en principe nous sommes deux à partir, un chauffeur et une autre personne qui aide au chargement).

SDL, sur le secteur de Saint-Aigulin, possède déjà 2 chauffeurs qui se relaient toutes les deux semaines tout au long de l'année. Nous serions heureux de compter dans nos rangs une personne supplémentaire.

Si vous souhaitez donner un peu de temps et de votre énergie pour cette cause humanitaire veuillez contacter le président de l'association, Jacques Jullien, au 06 81 04 16 37 ou bien laissez vos coordonnées à la mairie de Saint-Aigulin qui transmettra.

COMITÉ DES FÊTES



Une saison qui se termine pour les membres du comité des fêtes...

18, 19, 20 et 21 mai 2023 : Fête foraine pendant ces 4 jours

Le dimanche 21 mai, 77 exposants étaient de la partie pour passer une journée qui s'annonçait prometteuse. Le mauvais temps aura finalement gâché la journée.

Samedi 24 juin : Fête de la musique

Un groupe de jeunes musiciens originaires de Saint-Aigulin dénommé "Redhall" s'est produit sur scène devant un public attentif.

Avant le bal organisé avec Blue Night, la traditionnelle retraite au flambeau des enfants accompagnés des majorettes de Saint-Aigulin a précédé l'allumage du feu de Saint-Jean organisé par l'A.S.A.

Jeudi 13 juillet

La traditionnelle soirée moules frites organisée par l'équipe du comité des fêtes, a été une grande réussite.

A l'issue du repas, le spectacle offert par le feu d'artifice de



la municipalité a fait l'unanimité avant de permettre aux personnes présentes de profiter du bal gratuit animé par « Disco mobile ».

Lundi 14 août :

La soirée jambon braisé a rencontré un grand succès, les convives ont savouré ce repas préparé par notre chef bénévole Cédric Ollivier. Un bal gratuit animé par « Blue-Night » clôtura la soirée.

30 septembre et 1er octobre

La fête des vendanges et la brocante auront été les dernier RDV de la saison estivale avant de laisser place à l'arrivée de l'automne.

Merci à tous les bénévoles qui ont permis de faire en sorte que ces manifestations soient une réussite. Merci également à la municipalité, aux services techniques et employés communaux de la Maison France Services pour leur aide lors des réservations des repas et de l'organisation des manifestations.

KARATÉ CLUB

Début de saison pour le Karaté club de Saint-Aigulin.

Stages et activités en prévision

La 31^e saison a démarré le 12 septembre durant laquelle, le bureau SAKC vous a accueillis sur le tatami du Dojo.

Le SAKC se prépare déjà pour des stages de perfectionnement prévus pour l'année ainsi qu'à diverses activités.

Le dojo est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'initier, reprendre ou se perfectionner à cet art martial traditionnel venu d'Okinawa, avec l'équipement nécessaire pour vous accueillir. Cette activité mentale et physique, vous permettra de développer l'endurcissement et la maîtrise de soi tout en pratiquant la self-défense et le combat dans un cadre réglementé, dans le respect et la tradition.

L'association développe de nouvelles activités pour satisfaire à un plus grand nombre de sportifs. Notamment celle du Body Karaté. Cette activité permet de pratiquer des techniques de combat sans contact en musique. En plus de libérer l'esprit, elle offre un très bon compromis entre le renforcement musculaire et cardiaque, l'assouplissement et étirement.

Le SAKC vous accueillera au dojo, près du collège, les lundi et vendredi pour la section karaté, et les mardi et jeudi pour la section body.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter à notre site ou nous contacter.

Contact : Christophe Jonges – Enseignant :

06-51-84-83-40

Jean-Christophe Landreau – Enseignant enfants :

06-06-45-59-70

Le site internet : <http://staigulin.karate.free.fr>



32 LA VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB



Le tournoi du mois de juillet 2023 a connu une fois de plus un vif succès avant de s'achever avec le soleil. Il a concerné nos jeunes joueurs et adultes.

Le président M. Sandré a remercié la commune pour les installations sportives ainsi que l'ensemble des joueuses et des joueurs pour leur participation.

Un remerciement également adressé à Madame la conseillère départementale Jeanne BLANC ainsi qu'à Madame le Maire Brigitte QUANTIN avant de citer les sponsors : Groupama, Gamm Vert, M. Alain CHIRON Delamet Industrie, la pharmacie Fort, Au Pêché Gourmand, David SOULET, U Express, le Crédit Agricole et Intermarché la Roche-Chalais.

Merci à toute l'équipe du club qui a participé à l'accueil et



au bon déroulement du tournoi.

Le tennis club est prêt à vous accueillir pour la nouvelle saison sportive 2024, que ce soit pour aborder le tennis en loisir, avec de l'entraînement et/ou de la compétition.

Rendez-vous à l'école de tennis au Club house pour la nouvelle saison. Inscriptions à partir du 13 Septembre 2023 de 13h30 à 16h.

A noter qu'à l'occasion du championnat d'hiver, une équipe « hommes » représentera le club de Saint-Aigulin en division régionale.

Renseignements : 05.46.04.80.52 - 06.77.24.52.78

Albert Sandré

MAJORETTES DE SAINT-AIGULIN

La saison 2023-2024 est lancée ! Si tu es dynamique, souriante et que tu as envie de partager de bons moments tout en faisant du sport, alors nous t'attendons avec impatience !

Nous pratiquons sur des musiques modernes la danse avec pompons, bâtons, canne major, ruban, bâtons de flammes et bâtons lumineux. Accompagnés de notre mascotte Majo'lin, nous parcourons les villes et villages de la Gironde, la Dordogne, la Charente-Maritime et d'autres départements afin de montrer à tous notre passion pour les majorettes !

Également affiliée à l'AMF (associations des majorettes Françaises) nous avons accès à divers stages techniques en danse ou bien bâtons, pompons, canne... afin de nous améliorer et participer au célèbre championnat de France des majorettes !

Après avoir remporté 5 podiums au championnat de France 2023, les majorettes de Saint-Aigulin sont fières de pouvoir les remettre en jeu à l'occasion du championnat 2024 qui se déroulera à Albi chez nos amies « Les Street-Ladie's » !

Vous avez pu rencontrer nos majorettes aux forums des associations, notamment celui de Montguyon le 09 septembre, celui de La-Roche-Chalais le 16 septembre et celui de Saint-Aigulin le 17 septembre. Elles ont aussi participé au feu d'artifice de Clérac le 2 septembre 2023 et ont animé « La fête de vendanges de Saint-Aigulin » le 1^{er} octobre 2023.

La saison est belle et bien lancée alors n'hésitez pas à nous contacter sur les réseaux sociaux ou par téléphone au 06.74.32.09.00 pour partager avec nous d'agréables moments au gymnase Guy Epaud à Saint-Aigulin le mercredi de 17h à 19h pour les moins de 12 ans et le vendredi de 18h30 à 20h30 pour les plus de 12 ans.

N'attendez plus et venez profiter de 2 séances d'essai offertes !

Contacts : M. Jérôme Froustey : 06 74 32 09 00

Facebook Majorettes De Saint Aigulin :

Tiktok @majorettes_de_st_aigulin

Instagram : majorettesdesaintaigulin



CLUB DES NAGEURS DE SAINT-AIGULIN / LA ROCHE-CHALAIS



La saison estivale du club des nageurs de Saint-Aigulin / La Roche-Chalais s'est terminée le mercredi 30 août 2023 par un match de waterpolo opposant la section du club à nos amis de Réaux avant de se retrouver autour du repas de l'amitié.

Saison très positive aussi bien du côté de la fréquentation de la piscine que du nombre d'adhérents au club.

Cette année, avec la fermeture de la piscine de Saint-Aigulin pour cause de travaux, les clubs de La Roche-Chalais et de Saint-Aigulin ont décidé de fonctionner ensemble et de nager aux couleurs d'un seul club. Pour cet été 2023, malgré une participation de nombreux nageurs : une seule piscine, peu de bénévoles, deux nouveaux bureaux au fonctionnement restreint ; il valait donc mieux unir nos forces pour offrir un maximum à chaque adhérent et c'est ce qui s'est passé...L'union fait la force !!

Jusqu'à la prochaine saison, nous travaillerons à un projet sportif et associatif qui permettra aux 2 structures de fonctionner ensemble en toute complémentarité, sans concurrence ni rivalité.

104 adhérents sont venus profiter des nombreux créneaux que le club proposait : natation jeunes et adultes, aqua palmes, aquagym, waterpolo adultes et enfants, perfectionnements adultes sans compter les cours que proposaient les deux MNS (Maitres-Nageurs Sauveteurs).

A noter que la répartition des adhérents était équilibrée entre les deux communes ;

- 43 adhérents originaires de chacune des deux communes et 18 vacanciers ;

- 71 enfants et 33 adultes. Mention spéciale à notre doyenne Brigitte et ses 73 ans !!

Bonne représentation également au cours des 4 compétitions qui se sont déroulées tout au long de l'été à Chevanceaux, Pons, Réaux et La Roche-Chalais. Nos jeunes ont respectivement décroché une « quatrième place », deux « troisième place » et pour la dernière compétition, à domicile, ils ont remporté la victoire ;

démontrant tous les progrès réalisés grâce à leur assiduité aux entraînements.

Un grand merci aux deux MNS Stéphane Bodet et Antoine Petit qui, avec l'appui de parents, ont su dynamiser le club et motiver l'ensemble des adhérents qui ont profité au maximum des installations mises à disposition ; le tout dans une très bonne ambiance très conviviale et festive.

Des remerciements également adressés à la commune de La Roche-Chalais, notamment Alain Trotet, qui tout en garantissant des moyens (accès aux installations, créneaux...) ont laissé une liberté totale aux MNS et encadrants de faire vivre le club.

L'année prochaine sera une nouvelle année avec l'arrivée de la nouvelle piscine de Saint-Aigulin qui permettra d'offrir encore plus de possibilité de créneaux aux adhérents qui, à n'en pas douter, seront encore plus nombreux que cette saison.

Merci à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle belle saison estivale !



ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le 3949

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30
 Point Internet : Visio accueil
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

26 avenue Foch - 17500 JONZAC
05.46.48.00.05
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● CONCILIEUR

Monsieur François HERNANDEZ
 Permanence tous les 2^es mercredi de chaque mois entre 9h et 12h à Montguyon.
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU
05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86
 Courriel : maudureau.ml@haute-saintonge.org
 ou contact.ml@haute-saintonge.org
 Rendez-vous : Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● M.F.S (Maison France Services) :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Permanences : CPAM - Pôle Emploi
 CAF - Mission locale - MSA
 Permanence des finances publiques :
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● MAISON DES SERVICES :

72 rue Victor Hugo : **05.46.04.90.01**
 Cartes d'identité / passeport : **06.72.93.55.73**
 Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin - 17114 Saintes
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON
 Antenne de Montguyon :
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry
05.46.48.37.67

● CABINETS INFIRMIERS

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**
 Soins au cabinet sur rendez-vous
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique, Mme DENOUVION Léa et TORCQ-BLANC Marie
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
05.46.04.88.25 - sur rendez-vous

● CABINET MÉDICAL

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Dr PETTES Sandrine **05.46.04.88.11**
 Dr BOUMAZZOUGH Abdelaziz **06.23.14.12.65**

● DIÉTÉTICIENNE-NUTRITIONNISTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Mme Léa BURDINSKA- **06.10.08.39.19**

● KINÉSITHÉRAPIE

Mlle SZÁNTÓ Andréa et Clémence BRIERE
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● HYPNOLOGUE / THÉRAPEUTE

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun
 Sandrine DASPET **06.33.48.63.51** sur RDV

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20
 En cas d'urgence seulement, faites le 15

● OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE

Mlle SZÁNTÓ Andréa
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● POMPES FUNÈRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile
 17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h
 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS
05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen
 et MASSONI Sabrina - **05.46.04.83.66**

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Montguyon : **05.46.04.10.13**
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
 et de 14h à 17h
 Les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

● CONCILIEUR DE JUSTICE

Mme Catherine QUEILLE
 Permanence 2^e mardi du mois à Montguyon
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie
 au **05.46.86.47.17**
 et à Montendre de 13h30 à 17h
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● POMPIERS

Faites le 18 - Portable le 112

● S.O.S. Essaims

- Léger Destruction Montguyon - **06.60.05.71.03**
- Claude Gombaudo Le Fieu - **06.09.79.01.90**
- X'TREME La Roche-Chalais - **06.88.38.43.55**

Prestation couverte par la cotisation communale pour l'ensemble des habitants de la commune.

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
 Tél. : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



● PHARMACIE FORT

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin
 Tél. : **05.46.04.80.32**

● PHARMACIE LEVRAUD Guillien

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon
 Tél. : **05.46.04.10.06**

● PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais
 Tél. : **05.53.91.42.47**

● PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye
 Tél. : **05.53.90.42.08**

● PHARMACIE AMAROT

Le Bourg - 17270 Cercoux
 Tél. : **05.46.04.71.28**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit



AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

OCTOBRE

Samedi 7 : Loto de l'ASA
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 7 : Concert au Kayak
avec Blackbird Hill – Osaka Ryder – Sélénite
Le Kayak à partir de 21h – 7€
organisé par l'AMSA

Vendredi 13 : Soirée sportive «Octobre rose»
organisée par le SAKC Saint-Aigulin Karaté

Samedi 14 : Loto du Collège
au Foyer municipal
à partir de 19h

Vendredi 20 : Animation
« L'Italie au bout de la langue » par Jean Métégnier
Organisée à la médiathèque de Saint-Aigulin
De 10h à 11h30

Samedi 21 : Loto des Anciens pompiers de
Haute Saintonge
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 28 : Loto du Football
au Foyer municipal
à partir de 19h

Mardi 31 : Soirée Electro d'Halloween
avec le Collectif A balle de Beats
Le Kayak
à partir de 21h

NOVEMBRE

Samedi 4 : Opération Diabnou
à la Maison de Santé
de 9h à 13h

Samedi 4 : Loto du Karaté Club
au Foyer municipal
à partir de 19h

Dimanche 5 : Bourse aux jouets
Foyer municipal
de 10h à 18h
Organisée par le Collège

Samedi 18 : Loto du Football
au Foyer municipal
à partir de 19h

Les 24, 25 et 26 : Sainte Barbe
des Pompiers de Saint-Aigulin

Lundi 27 : Don du Sang
au Foyer municipal
à partir de 8h
Organisée par les Donneurs de Sang

DÉCEMBRE

Samedi 2 : Soirée HardRock
avec The Soundroots, Dirty Dogz et Dark Dogs
Le Kayak
à partir de 21h
organisé par l'AMSA

Samedi 2 : Loto de l'école Jean Ferrat
au Foyer municipal
à partir de 19h

Samedi 9 : Loto de la chasse
au Foyer municipal
à partir de 19h

Les 16 et 17 : Marché de Noël
Place Jean Mermoz et Foyer municipal
Patinoire de Noël, photo avec le Père Noël,
Exposants, animations et restauration.
Organisée par l'ASA

**Retrouvez toutes
les informations et
alertes de la mairie
sur PanneauPocket**

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

OCTOBRE
Samedi 28 : La Genétouze (18h30)

NOVEMBRE
Samedi 1^{er} : Saint-Aigulin

Fête de la Toussaint (10h30)
Durant les horaires d'hiver (29 octobre au
31 mars) pas de messe le samedi soir.

Tél. : **05.46.04.80.50**
Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr
Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

MORCELET Ela née le 19 Juillet 2023
LABRUE-LUCIO Kendji, Taylor
né le 23 Juillet 2023

MARIAGES

BERLAN Benoît, Jean-Claude
et BEAU Priscilla marié le 3 Juin 2023
EICHHOLZ Brian, Sébastien, Clément
et VARGAS Leïla marié le 24 Juin 2023
TURTAUT Maylis et HENRY Cyrille, Côme, Gaël
marié le 20 Juillet 2023
BOURSET Marie-Ameline, Florence
et LEGLIZE Florian marié le 29 Juillet 2023
METREAU Florence et BARDIN Matthieu, Emile
marié le 12 Août 2023
MARTIN Anthony et DELAGE Isabelle
marié le 16 Septembre 2023

DÉCÈS

THOMAS Olivier, Christian, Marie, Marcel, Didier
décédé le 29 Mai 2023 à l'âge de 60 ans
DELIROT Yvette épouse MEYER
décédée le 13 Juin 2023 à l'âge de 90 ans
GRANDBARBE Michel, Louis
décédé le 13 Juin 2023 à l'âge de 69 ans
BOSSION Yvette veuve CHAPUZET
décédée le 14 Juin 2023 à l'âge de 90 ans
MUNICH Claude, François
décédé le 16 Juin 2023 à l'âge de 81 ans
LEONARD Georges
décédé le 26 Juin 2023 à l'âge de 85 ans
DUBUT Jean
décédé le 3 Juillet 2023 à l'âge de 80 ans
PAVIOT Joël
décédé le 8 Juillet 2023 à l'âge de 62 ans
FAVRE Serge, Hector, Augustin
décédé le 20 Juillet 2023 à l'âge de 86 ans
COUREAU Alain
décédé le 23 Juillet 2023 à l'âge de 73 ans
GROSLAUD Yvon, René
décédé le 29 Juillet 2023 à l'âge de 88 ans.
ADRIEN Jean-Paul
décédé le 24 Août 2023 à l'âge de 75 ans
LE MONNIER Martine, Louise, Marie
épouse RAGUENEAU
décédée le 2 Septembre 2023 à l'âge de 70 ans
MONTAUDIE Josette veuve ROUZEAU
décédée le 3 Septembre 2023 à l'âge de 86 ans
FORSAN Christian, Claude
décédé le 25 septembre 2023 à l'âge de 77 ans

Marché de Noël

16 & 17
DÉC
2023

Place Jean Mermoz
SAINT-AIGULIN



**PATINOIRE DE NOËL • PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL
EXPOSANTS • ANIMATIONS • RESTAURATION**

Informations et renseignements : 06.12.73.00.81

alliancesaintaigulinoise@gmail.com  Alliance Saint Aigulinoise

